

Administrateur-Délégué-Gérant
O. RANDELET,
Administration, Impressions et Annonces, 7th. 10-47,
35, Rue Fontenelle, 35

Le Petit Havre

RÉDACTEUR EN CHEF
J.-J. CASPAR - JORDAN
Téléphone : 14-90
Secrétaire Général : TH. VALLÉE
Rédaction, 35, rue Fontenelle - Tél. 7.60

ORGANE RÉPUBLICAIN DÉMOCRATIQUE

Le plus fort Tirage des Journaux de la Région

ANNONCES
AU HAVRE..... BUREAU DU JOURNAL, 112, boulevard de Strasbourg.
L'AGENCE HAVAS, 8, place de la Bourse, est
A PARIS..... seule chargée de recevoir les Annonces pour
le Journal.
Le PETIT HAVRE est désigné pour les Annonces Judiciaires et Légales

Table with columns: ABONNEMENTS, Trois Mois, Six Mois, Un An. Rows: Le Havre, l'Oise et la Somme, Autres Départements, Union Postale.

Questions Municipales

LA

SITUATION SCOLAIRE

Les questions scolaires sont suivies au Havre avec un intérêt tout particulier. C'est que, bien avant même la promulgation de la loi Ferry, en 1882, sur l'instruction gratuite, laïque et obligatoire, de sérieux efforts avaient été accomplis en notre ville pour le développement de l'instruction à tous ses degrés.

Nous reviendrons quelque jour, plus à loisir, sur cette période si féconde en heureux développements et nous dirons avec quel esprit de méthode, avec quel esprit de suite, notre organisation universitaire s'est depuis lors augmentée.

Au 1<sup>er</sup> janvier dernier, nos Ecoles communales, au nombre de 49, renfermaient 344 classes (162 pour les Ecoles de garçons, 180 pour les Ecoles de filles et 32 pour les Ecoles maternelles).

En comparant le nombre des élèves répartis dans les Ecoles de la Ville, en 1912 et en 1913, on obtenait les chiffres suivants : En décembre 1912 : Ecoles de garçons, 7,733 élèves ; Ecoles de filles, 7,509 élèves ; Ecoles maternelles, 4,281 élèves. Au total 19,523 élèves.

En décembre 1913 : Ecoles de garçons, 7,807 élèves ; Ecoles de filles, 7,501 élèves ; Ecoles maternelles, 4,093 élèves. Au total, 19,401 élèves.

Ainsi, d'une année à l'autre, on pouvait constater en décembre 1913 : pour les écoles de garçons 54 élèves en plus ; pour les écoles de filles, 8 élèves en moins ; pour les écoles maternelles, 188 élèves en moins.

De décembre 1912 à décembre 1913, le nombre des écoles privées avait diminué de deux unités. A cette dernière date (3 écoles de garçons, 19 écoles de filles et 1 école maternelle) elles recevaient 2,919 élèves (662 garçons, 2,223 filles et 3 enfants pour l'école maternelle). — et subissaient une diminution totale de 51 élèves.

Et au 1<sup>er</sup> janvier 1914, le nombre total des élèves inscrits dans les écoles publiques et privées se répartissait ainsi : Ecoles publiques... 19.401 Elèves Ecoles privées... 2.919

Si l'on y ajoutait le nombre des élèves fréquentant les établissements d'enseignement secondaire (1.173) et des enfants instruits dans la famille (6), et ce chiffre sous toutes réserves — soit 1.479 élèves — on constatait, comme total de la fréquentation scolaire, 23.499 élèves.

En ce qui regarde le nombre d'enfants d'âge scolaire (de 6 à 13 ans) habitant le Havre, le dernier recensement de 1911 en accuse 16,333. D'autre part, les calculs les plus minutieux certifient l'inscription de 16,400 élèves « havrais ». Si bien que

la statistique nous porterait à conclure que la loi sur l'obligation est complètement appliquée. Il n'y a guère de réfractaires absolus.

Dependant la fréquentation effective ne répond pas entièrement au nombre d'inscriptions, et la Commission scolaire, qui fonctionne avec une régularité parfaite et qui accomplit sa tâche avec un zèle des plus méritoires, a été bien obligée d'appeler l'attention sur les absences beaucoup trop nombreuses qui ont pour causes la négligence des parents et le vagabondage des enfants.

Aussi, en 1913, conformément aux instructions de M. le procureur de la République, 146 enfants (garçons et filles) rencontrés dans les rues pendant les heures de classe, ont été signalés à la Commission scolaire, par les soins de la police municipale. Sur ce nombre, 136 ont été conduits dans les commissariats, 32 ont été signalés à la mairie comme ne fréquentant aucune école. Parmi ces mêmes enfants, 23 ont été confiés soit à l'Assistance publique, soit au Comité de Défense et de Protection des enfants traduits en justice ; 2 ont été condamnés comme vagabonds.

Au regard de la situation au 1<sup>er</sup> janvier 1914, celle du 31 mars est la suivante :

Le nombre des Ecoles communales étant de 49, avec 344 classes occupées et 14 classes vacantes, on compte : 7,743 élèves garçons, 7,415 filles, 4,147 enfants dans les Ecoles maternelles. Au total, 19,335 écoliers, soit une diminution sur le trimestre précédent de 64 garçons, 56 filles, et une augmentation de 51 unités dans les Ecoles maternelles.

Si l'on tient compte des rigueurs de l'hiver et de l'important effectif de notre population scolaire, les très légères diminutions constatées sont insignifiantes. Mais il demeure que la situation ne laisse pas mériter l'attention de la Commission scolaire, laquelle d'ailleurs, pendant le trimestre écoulé, a cité devant elle 205 délinquants, dont 41 ont été excusés, 71 blâmés, 126 affichés ; 20 condamnations à l'amende ont été prononcées. D'autre part, toutes les institutions scolaires annexes : Calvados des Ecoles, Cantines scolaires, continuent leurs efforts grâce à la générosité du Conseil municipal, grâce aussi à la vigilance attentive et au dévouement de l'administration communale et du personnel enseignant.

En résumé, la situation des Ecoles communales du Havre reste très bonne. Elle est excellente et même remarquable, si on la compare à celle de la plupart des autres villes, — et cette situation est due pour beaucoup au fonctionnement d'œuvres annexes de l'Ecole qui n'existent que rarement ailleurs en des conditions aussi complètes. Et c'est pourquoi le Parlement a eu raison naguère de se préoccuper des lois scolaires, et de les rendre plus sévères en ce qui concerne notamment la non-fréquentation.

TH. VALLÉE.

903 millions pour la Science

D'après le Daily Telegraph, M. John D. Rockefeller aurait fait don d'une somme de cinq millions de francs à l'Institut pour les recherches médicales, qui porte son nom ; ce nouveau don s'ajoute aux 45 millions que le roi du pétrole a déjà donnés à cet institut, et il est destiné à fonder et à entretenir une section spéciale qui étudiera les maladies des animaux. On calcule que les sommes données par M. Rockefeller pour les progrès de la science et pour l'éducation de ses semblables s'élèvent à un total de 903,750,000 francs.

Mea Culpa

Comme il est difficile de bien se faire comprendre ! Ou, plutôt, comme il est difficile de bien exprimer sa pensée !

Avant-hier, à propos du secret professionnel, j'ai pris à partie M. Escarguel, directeur de l'Indépendant des Pyrénées-Orientales (on commence à le savoir !). Or il me revient que, du même coup, je me serais appliqué à moi-même un camouflet sur ma figure de journaliste, ce qui n'est pas flatteur. En relisant mon papier je reconnais que l'on pourrait peut-être, en effet, s'y tromper — précisément donc, puisqu'aussi bien il y va de l'honneur de la profession !...

J'ai parlé du secret professionnel au sens strict du mot, du secret dont la violation constitue un délit, le seul que la loi connaisse ; sur ce point, je n'ai rien à retrancher ni à ajouter : le journaliste ne relève point de ce secret professionnel puisqu'on essaierait en vain d'obtenir contre lui, de ce chef, une condamnation.

Mais à côté du secret professionnel il y a le secret tout court qui a une sauvegarde qui devrait être aussi puissante que la loi, l'honneur. Chacun peut être dépositaire de ce secret et peut être appelé à le défendre avec dignité, même au prix des plus grands ennuis, même au prix d'une condamnation. Heureusement d'ailleurs que la torture est abolie et que cette condamnation ne saurait être trop lourde : le témoin cité en justice et qui refuse de déposer encourt une amende de cent francs, au maximum. Toutefois la loi récente sur les pouvoirs de la Commission d'enquête prévoit une amende de cent à mille francs.

M. Escarguel peut-il se mettre au bénéfice de ce secret d'honneur, dit-il lui en cuire ? Sans vouloir discuter à nouveau le cas de ce journaliste, je ne le crois pas ; je citerai seulement cette appréciation, qui me parait décisive, du président de la Commission :

Qu'un journaliste qui reçoit communication d'un document, d'un fait démontrable aussitôt qu'il a été divulgué, refuse de faire connaître la source de ses renseignements, très bien.

Le secret professionnel se comprend, en la circonstance, parce qu'il ne fait pas obstacle à ce que les hommes mis en cause puissent se défendre. Mais quand on met en circulation une rumeur qui porte sur une personne déterminée, quand on fait peser une suspicion sans fournir un moyen d'en contrôler la valeur, ce n'est plus faire œuvre de journaliste.

M. Jaurès emploie improprement le terme de secret professionnel, mais je ne fais pas de difficulté à reconnaître que la profession de journaliste, sans nous dispenser, de droit, de déposer nous amène souvent à recevoir des confidences qu'il va de notre honneur de garder secrètes. Avant-hier, je parlais du journaliste bavard ; je ne me

contredis pas aujourd'hui, car le journaliste a, par définition, une riche nature : bavard lorsqu'il s'agit d'éveiller les échos de la Renommée, il est la discrétion même pour tout ce qui constitue nécessairement la base anonyme et solide de ses informations.

Mais il y a plus, le journaliste, qui doit tout savoir, est amené à connaître bien des secrets de famille ou autres, bien des peines et des hontes secrètes, et il met sa dignité à ne pas découvrir la vie privée, à aider même à ce que l'oubli se fasse. Il joue ainsi parfois, le triple rôle d'ami, de confesseur et d'avocat.

Enfin, dans certains cas où il y a des risques judiciaires ou autres à couvrir, le journaliste n'hésite pas à substituer sa responsabilité à celle de son informateur. Je ne dirai pas qu'il devient ainsi le martyr du secret professionnel, mais j'aime à croire que cela le relève aux yeux de ceux qui, sur la foi de mes propos incomplets de l'autre jour, auraient pu par hasard s'imaginer qu'il n'était qu'un loquace et incorrigible curieux.

CASPAR-JORDAN.

La Commission d'Enquête sur l'Affaire Rochette

Déposition de M. Escarguel

M. Escarguel : Je ne puis que répéter ma déposition d'hier. Je comprends la gravité des révélations que j'ai été amené à faire parce qu'elles peuvent compromettre dans la conscience publique certaines personnes qui, à mon avis, ont été les complices d'une manœuvre que je regrette, en favorisant l'évasion d'un escroc, mis ma conscience ne me reproche rien ; un journaliste a le droit de dire ce qu'il croit être la vérité absolue. Je répète qu'il m'est impossible pour la dignité de ma profession de laisser croire qu'un journaliste est obligé de divulguer les sources dont il tire ses renseignements. Je ne permets jamais de livrer à la publicité un nom qui m'a été communiqué sous le sceau du secret.

M. Cécillon : Ne comprenez-vous pas ce qu'il y a de dangereux à laisser croire qu'un journaliste puisse dire que sa conscience est satisfaisante quand il a jeté la suspicion sur un grand nombre de personnes ? Avez-vous le droit, comme journaliste, de jeter le discrédit sur des personnes en refusant de les nommer ?

M. Escarguel : Le journaliste politique a des sources d'informations diverses. Il les a comme il peut. Une fois qu'il a reçu les confidences ou les renseignements nécessaires pour se faire une opinion, il fait son article. A ce moment, le rôle du journaliste fait et le rôle d'homme d'honneur vis-à-vis de ses informateurs commencent. Je reste un homme de conscience ; je suis sûr d'avoir le respect de ma profession. J'ai conscience de ne pas mériter le titre de mes confrères en me retranchant derrière le secret professionnel.

M. Cécillon : Si vous étiez poursuivi à l'occasion de votre article, pourriez-vous garder cette attitude qui vous exposerait à des sanctions pénales ?

M. Escarguel : Parfaitement. M. Jaurès : Qu'un journaliste qui reçoit communication d'un document, d'un fait démontrable aussitôt qu'il a été divulgué, refuse de faire connaître la source de ses renseignements, très bien ! Le secret se comprend en la circonstance, puisqu'il ne fait pas obstacle à ce que les hommes mis en cause puissent se défendre. Mais quand on met en circulation une rumeur qui porte sur une personne déterminée, quand on fait peser une suspicion sans fournir un moyen d'en contrôler la valeur, ce n'est plus faire œuvre de journaliste.

Sans donner le nom des personnes qui vous ont tenu le propos, pouvez-vous dire le nom du membre du cabinet Monis qui a fait la déclaration ? M. Escarguel : Je ne le puis pas. M. Jaurès : Vos informateurs seraient-ils les mêmes que ceux qui ont fait la déclaration ? M. Escarguel : Non. Vous voulez m'entraîner à dire que j'ai reçu la confidence de M. Emile Constant. Je déclare n'avoir jamais reçu une révélation directe de M. Constant. Quand j'ai raconté dans mon article ce que j'avais appris, je croyais pas que ce que j'avais dit serait connu de tout le monde le surlendemain. Si j'avais pensé qu'il en fut ainsi, je n'aurais pas fait mon article.

L'Affaire Rochette A LA CHAMBRE

Impressions de Séance

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER)

Paris, 3 AVRIL.

Même affluence que la veille. Même foule élégante se bousculant devant les grilles, même encombrement dans les salles d'attente. Les amateurs de scandale parlementaire que la séance d'hier avait profondément déçus, sont revenus aujourd'hui, augmentés d'un nouveau contingent de curieux et de tous ceux qui n'avaient pu réussir hier à se caser.

La question, en prévision de ce retour offensif du public, avait encore renforcé le service d'ordre ; aussi, à l'ouverture des portes, l'entrée s'opéra-t-elle sans désordre.

En quelques minutes, les tribunes publiques sont bondées. Dans la loge diplomatique, on remarque la présence de la princesse héritière de Grèce. Du côté des députés, l'empressement est moins considérable. De nouveaux visages se sont produits depuis hier. Quelques impatients, obsédés par le souci de la réélection ont encore lâché pied. Leur désir de s'en aller devait être bien impérieux puisque l'affaire Rochette, elle-même, n'a pas suffi pour les retenir.

Dire que la Chambre — une partie de la Chambre, tout au moins — avait eu l'outrecuidance de croire qu'il lui suffirait d'enlever le budget au Sénat quelques jours avant la séparation pour que celui-ci s'empressât de le ratifier les yeux fermés !

Le budget lui-même, s'entend, car on pensait bien que l'incorporation de l'impôt sur le revenu dans la loi de finances ne serait pas acceptée au Luxembourg. On excomptait même ce refus, dont les radicaux-uniés se seraient servis comme plateforme électorale.

Soucieux de sa dignité, résolu à ne pas laisser porter atteinte aux prérogatives qu'il tient de la Constitution, le Sénat déclara tout net qu'il ne se prêterait pas à cette manœuvre. On l'aurait dit le temps nécessaire pour discuter le budget, ou il ne le discuterait pas du tout, laissant à la Chambre la responsabilité de se représenter devant ses électeurs sans avoir voté définitivement son quatrième budget. En même temps, la haute Assemblée faisait savoir au gouvernement que si on ne lui envoyait pas les deuxèmes provisoires aujourd'hui, elle ne pourrait les examiner, que... mardi prochain.

Mardi, en pleine période électorale ! Il n'aurait donc fallu s'égarer la semaine prochaine. Cela ne faisait pas l'affaire des députés. Encore moins celle du gouvernement. Voilà pourquoi M. Doumergue a si vivement insisté pour que les douzièmes soient discutés sans retard. Voilà pourquoi la Chambre les a votés ce matin au pas de course.

L'après-midi, pendant que le ministre des finances les portait au Luxembourg et que le Sénat, pour faciliter le départ, consentait à les discuter d'urgence, on reprénaît, au Palais-Bourbon, le débat sur l'affaire Rochette. Comme hier, la Chambre semblait prendre à tâche de résister aux entraînements et conserver tout son calme. Elle a fait de son mieux pour cela et si elle n'y a pas toujours réussi c'est déjà tout bien de sa part de l'avoir tenté.

Le premier discours qu'elle entendit, celui du rapporteur, n'était d'ailleurs pas de nature à déchaîner les passions. M. de Folleville est un homme pondéré, enclin par tempérament à éviter toutes les exagérations, un jurisconsulte dont chacun se plaît à reconnaître la compétence et l'impartialité.

Les arguments qu'il fit valoir pour démontrer que les poursuites réclamées contre MM. Monis et Caillaux pour forfaiture ou corruption étaient légalement impossibles, fut, en effet, toute juridique et, à part quelques interruptions de M. Delahaye, la Chambre l'écouta avec beaucoup d'attention.

Le silence redoubla quand M. Blandin son apparition à la tribune. L'ancien président du Conseil, très maître de lui, tenait à

protester contre la vague formule de regret que la Commission d'enquête a cru devoir employer à son égard. Avec sa merveilleuse lucidité d'esprit et de parole, il expliqua le rôle qu'il eût à remplir dans cette affaire, les conseils de correction, de franchise qu'il donna au magistrat la conduite prudente et sage qu'il crut devoir tenir lorsque le procureur général lui remit le fameux document, la conversation qu'il eut par la suite avec M. Monis.

Le fait grave, à son avis, le fait abominable, c'est l'ingratitude de la politique dans le fonctionnement normal de la justice, la pression exercée sur des magistrats. Son rôle ? Il est irréprochable. Son devoir ? la conscience de l'avoir accompli tout entier, sans porter atteinte à la solidarité qui lie entre eux les gouvernements successifs, sans avoir rien fait pour cacher la vérité. Aucun blâme, aucun regret, si léger fut-il, ne saurait l'effleurer et c'est avec une parfaite sérénité qu'il s'en remet au jugement du pays.

Ce langage a produit sur la Chambre une impression profonde, et quand, d'un pas tranquille, il regagna sa place, la Chambre presque tout entière le salua d'une chaleureuse ovation. Seuls, les socialistes et les radicaux avancés restèrent... neutres.

Avant Colly, le débat... plus animé. Porte parole de nos amis, M. Colly attaqua violemment M. Briand et surtout M. Barthou, auquel il reprochait d'avoir « volé » le document Fabre et de s'en être servi comme l'apâche se sert de l'os de mort pour « poignarder » un adversaire politique. Cette comparaison un peu hardie fit sourire. Aussi bien, la Chambre a coutume de se faire attacher par des déclarations qui ne conviennent aux intempérances de langage du député socialiste, et M. Deschanel lui-même, au lieu de faire appel aux sévérités du règlement, se contenta de lui adresser une sérieuse admonition.

Ensuite, on entendit la voix grave de M. Maurice Barrès qui renouvela devant la Chambre les protestations qu'il avait formulées à la Commission d'enquête ; la voix claironnante de M. Marcel Sembat, qui proclamait la nécessité de réformer nos mœurs politiques, puis M. Barthou prit la parole. M. Barthou, comme M. Briand, tenait à protester contre le passage des conclusions de la Commission d'enquête le visant personnellement.

Comme lui, il rappela en détail le rôle qu'il joua dans cette regrettable affaire, les démarches qu'il fit auprès de M. Calmette à la demande même de MM. Monis et Caillaux, la promesse qu'il obtint du directeur du Figaro de ne pas publier certains documents ; ses hésitations avant de produire à la tribune le rapport Fabre.

Comme M. Briand, il déclara que sa conscience ne lui reprochait rien et il s'en remit au jugement du pays. Comme lui, il fut vivement applaudi.

Une controverse assez obscure s'engagea ensuite entre MM. Doumergue, Barthou et Briand, controverses sur laquelle vint se greffer une altercation fort vive du président du Conseil avec un député du centre, M. Bonnefous, à qui M. Doumergue reprochait de profiter de ce qu'il était assis derrière le banc des ministres pour surveiller les actes du gouvernement. Il fut même à ce propos question d'un duel, mais l'affaire fut facilement arrangée.

Sur ce, malgré M. Jaurès qui demandait le renvoi au lendemain, la Chambre suspendit sa délibération pour la reprendre après dîner, roulant, coïte que coïte, en finir, il n'y eut à s'engager jusqu'à une heure avancée de la nuit.

Lorsque les députés revinrent, ils eurent beaucoup de peine à pénétrer dans le Palais car la foule avait forcé les barrières et avait envahi la cour d'entrée et menaçait de briser les portes.

C'était une houle sans nom. Les Russiers avaient fait de la fête et ils faisaient des efforts désespérés pour lutter contre le flot sans cesse grossissant. Personne ne trouvait grâce devant eux. Mme Deschanel elle-même fut repoussée avec pertes et fracas et comme elle se nommait : Oui ! oui ! nous la connaissons celle-là ! lui répondit d'un ton bourru un gardien du Palais.

C'est seulement au bout d'un long moment qu'elle parvint à se faire reconnaître et qu'on la conduisit, avec force excusés, jusqu'à la tribune du président.

Si la foule était nombreuse au dehors, en revanche, les députés étaient fort peu nombreux. Mais quelle turbulence ! quelle nervosité !

Siôt la séance ouverte, M. Jaurès prit la

Dernière Heure

PARIS, TROIS HEURES MATIN

DÉPÊCHES COMMERCIALES

METALLS

LONDRES, 3 AVRIL. Dépêche de 4 h. 30

Table with columns: METALLS, LONDRES, 3 AVRIL. Rows: CUIVRE, ETAIN, FER.

NEW-YORK, 3 AVRIL. Cotons : mai, hausse 3 points ; juillet, hausse 8 points ; octobre, hausse 5 points ; janvier, hausse 5 points. — Soutenu.

NEW-YORK, 3 AVRIL. CUIVRE Standard disp. 42 1/2 44 1/4

Table with columns: CUIVRE, NEW-YORK, 3 AVRIL. Rows: Amalgamat, Cop., Fer.

CHICAGO, 3 AVRIL. Blé sur... 91 3/8 91 5/8

Table with columns: Blé sur, CHICAGO, 3 AVRIL. Rows: Blé sur, Maïs sur, Sésame sur.

LE MEURTRE DE M. CALMETTE

A l'Instruction

M. Georges Bonnamour, mis en cause par M. Pierre Morlier au sujet d'une conversation qu'il aurait eue avec M. Auguste Avril dans les couloirs de la Chambre, a été entendu hier après-midi par M. Boncard.

Il reconnaît qu'il a pris part à cette conversation qui fut très vive. M. Pierre Morlier, dit-il, a rappelé que le jour où le Figaro publia un article contre l'impôt sur le revenu, je me suis élevé contre cet article devant M. Avril qui répondit : « Ce n'est pas fini ! nous possédons d'autres documents autrement graves ! » et me dit que ces documents étaient d'un ordre politique.

Le témoin dit qu'il rencontrait quotidiennement M. Avril à la Chambre. Il ne lui a jamais entendu dire que les publications du Figaro contre M. Caillaux devaient contenir des documents d'ordre privé.

M. Avril lui a déclaré un jour que M. Calmette possédait deux documents écrivains contre M. Caillaux ; l'un d'ordre politique qui ne serait jamais publié, l'autre d'ordre judiciaire : le document Fabre.

M. Boncard a demandé à M. François Dupré, fils de Mme Gueydan, si quelqueun l'avait sollicité de ménager une entrevue entre Mme Gueydan, sa mère et M. Gaston Calmette et si, comme l'ont prétendu certaines personnes, on lui avait offert pour cela une somme d'argent.

M. Dupré répondit de la manière la plus formelle que pareille proposition ne lui avait pas été faite. — Connaissez-vous M. Calmette ? — Non seulement, je ne le connaissais pas, mais je ne l'ai jamais vu ! — Et Mme Estradère, la connaissez-vous ?

ÉBOULEMENT DANS UNE MINE

SAINT-ETIENNE. — Un éboulement s'est produit aux puits Saint-Dominique, aux mines de Montrambert. Un mineur nommé Losderne, âgé de 51 ans, pris sous les décombres, a été tué.

ACCIDENT D'AVIATION

DIJON. — L'aviateur Verrier parti hier matin de Calais pour Dijon, a endommagé son biplan en atterrissant près du village de Chateaufort. L'aviateur est indemne.

L'ASSASSINAT DE M. CADIOU

BREST. — Le juge d'instruction a entendu hier après-midi M. Bolloch, liquidateur de l'usine de la Grand-Palud, au sujet de la comptabilité de cet établissement.

Puis Julia Juzean, la bonne de l'ingénieur Pierre, a précisé que son maître avait, les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> janvier, déjeuné à une heure à Landerneau, puis qu'il était reparti pour l'usine à deux heures et qu'il avait passé toute la journée à la Grand-Palud.

M. Pierre a été également interrogé en présence de son avocat. Il a reconnu que la balle trouvée dans le cou de M. Cadiou correspondait au calibre du revolver qu'il avait acheté à Landerneau et qu'il revenait à un voyageur de commerce.

Mme Cadiou et l'ingénieur Pierre seront confrontés mardi prochain.

LES AFFAIRES D'ORIENT

Combats en Albanie. Les Rebelles entrent dans Koritza. Durazzo, 3 avril.

D'après les télégrammes parvenus ici, les rebelles sont arrivés aujourd'hui devant Koritza et ont canonné la ville. Un sanglant combat s'est engagé entre eux et la garnison qui forme la garnison ; on ne sait pas encore de façon sûre quelle en est l'issue.

Suivant de nouveaux renseignements, des groupes de Macédoniens et d'Épiotes ont réussi à pénétrer furtivement dans Koritza et y ont attaqué à coups de fusil les habitations des Albanais. Le major hollandais Rieller, commandant la garnison albanaise, est resté sur la défensive. Les assaillants ont en l'avantage sur les Albanais et le major Rieller a été grièvement blessé.

La prise de Koritza est imminente, malgré le concours apporté par les musulmans des campagnes à la défense de la ville.

Les garnisons albanaises ont été chassées d'un certain nombre d'autres villes de l'Albanie méridionale.

La Liquidation des Retraites Ouvrières

Le ministre du Travail communique la note suivante : « Le Ministère du Travail, à la suite des mesures prises en février dernier, arrive à liquider chaque semaine 4,000 dossiers au moins de plus que le nombre des dossiers de liquidation qui parviennent au service. »

Les dossiers dont la liquidation demande le plus temps et ceux qui, par conséquent, amènent le plus de réclamations, sont les dossiers contentieux. Les uns se rencontrent en cours de liquidation au ministère du Travail même, ceux par exemple pour lesquels il manque une pièce. Leur nombre était, en janvier dernier, de 10,900.

ON TROUVE

LE PETIT HAVRE à Paris à la LIBRAIRIE INTERNATIONALE

108, rue St-Lazare, 108 (Immeuble de l'HOTEL TERMINUS)

EXPLOITS DE SUFFRAGETTES

GLASGOW. — Hier matin, des suffragettes ont tenté de faire sauter l'église de Belmont, dans l'ouest de la ville.

Trois explosifs se sont trouvés. La porte et le perron ont seuls été endommagés.

AU CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS

Le Conseil municipal de Paris vient d'élire le veau que les fonctions de maire de la Ville de Paris ne soient plus confiées à des parlementaires ou à des fonctionnaires.

parole. Le président de la commission d'enquête, visiblement fatigué, développa ses conclusions d'une voix éraillée qui élevait parfois pour forcer les applaudissements.

Ce n'était pas le Jaurès des grands jours, mais ses amis ne lui en firent pas moins un brillant succès.

M. Gillette Arimondy parla ensuite, puis M. Vaillant tout à l'opposé éloquemment pour être immédiat de faire cesser les débats.

M. DE FOLLEVILLE: En matière pénale, tout est de retarder un acte judiciaire. Il a pu avoir lieu, ce n'est qu'un détail. Mais l'essentiel est que ce ne soit pas le Jaurès des grands jours, mais ses amis ne lui en firent pas moins un brillant succès.

M. DE FOLLEVILLE: Vos conclusions sont juridiques et également inacceptables. En conséquence la Commission propose dans l'état de choses actuel un bûne et un regret.

Pour moi personnellement je déposerai un ordre du jour qui, sans heurter personne, atteindra l'essentiel.

L'ordre du jour fut adopté. M. Delahaye qui réclamait la mise en accusation de MM. Monis et Caillaux, mais quand vint l'ordre du jour édulcoré de MM. Renard et Dariau, quand on eut voté la première partie à l'unanimité, M. Sembat demanda le rejet de la formule traditionnelle et repoussa toute addition. On se réservait de proposer ultérieurement une petite rallonge déléguant à la juridiction compétente MM. Monis, Caillaux, Fabre, Bidault de l'Isle, Briand et Barthou, — tout le monde dans le même sac !

Le vote eut lieu dans une inexprimable confusion. Des députés se trompèrent et rectifièrent leur vote. Il fallut procéder à un pointage. Au bout d'une demi-heure d'attente fiévreuse, le président proclamait le résultat. Les mots : « Repoussant toute addition... » étaient rejetés.

M. COLLY: Je demande à l'académicien qui préside la chambre comment on doit qualifier un acte semblable. (Rires).

M. COLLY: Je demande à l'académicien qui préside la chambre comment on doit qualifier un acte semblable. (Rires).

M. COLLY: Je demande à l'académicien qui préside la chambre comment on doit qualifier un acte semblable. (Rires).

M. COLLY: Je demande à l'académicien qui préside la chambre comment on doit qualifier un acte semblable. (Rires).

M. COLLY: Je demande à l'académicien qui préside la chambre comment on doit qualifier un acte semblable. (Rires).

M. COLLY: Je demande à l'académicien qui préside la chambre comment on doit qualifier un acte semblable. (Rires).

M. COLLY: Je demande à l'académicien qui préside la chambre comment on doit qualifier un acte semblable. (Rires).

M. COLLY: Je demande à l'académicien qui préside la chambre comment on doit qualifier un acte semblable. (Rires).

M. COLLY: Je demande à l'académicien qui préside la chambre comment on doit qualifier un acte semblable. (Rires).

M. COLLY: Je demande à l'académicien qui préside la chambre comment on doit qualifier un acte semblable. (Rires).

M. COLLY: Je demande à l'académicien qui préside la chambre comment on doit qualifier un acte semblable. (Rires).

M. COLLY: Je demande à l'académicien qui préside la chambre comment on doit qualifier un acte semblable. (Rires).

M. COLLY: Je demande à l'académicien qui préside la chambre comment on doit qualifier un acte semblable. (Rires).

M. COLLY: Je demande à l'académicien qui préside la chambre comment on doit qualifier un acte semblable. (Rires).

M. COLLY: Je demande à l'académicien qui préside la chambre comment on doit qualifier un acte semblable. (Rires).

M. COLLY: Je demande à l'académicien qui préside la chambre comment on doit qualifier un acte semblable. (Rires).

M. COLLY: Je demande à l'académicien qui préside la chambre comment on doit qualifier un acte semblable. (Rires).

M. COLLY: Je demande à l'académicien qui préside la chambre comment on doit qualifier un acte semblable. (Rires).

M. COLLY: Je demande à l'académicien qui préside la chambre comment on doit qualifier un acte semblable. (Rires).

M. COLLY: Je demande à l'académicien qui préside la chambre comment on doit qualifier un acte semblable. (Rires).

M. COLLY: Je demande à l'académicien qui préside la chambre comment on doit qualifier un acte semblable. (Rires).

M. COLLY: Je demande à l'académicien qui préside la chambre comment on doit qualifier un acte semblable. (Rires).

M. COLLY: Je demande à l'académicien qui préside la chambre comment on doit qualifier un acte semblable. (Rires).

M. COLLY: Je demande à l'académicien qui préside la chambre comment on doit qualifier un acte semblable. (Rires).

M. COLLY: Je demande à l'académicien qui préside la chambre comment on doit qualifier un acte semblable. (Rires).

M. COLLY: Je demande à l'académicien qui préside la chambre comment on doit qualifier un acte semblable. (Rires).

M. COLLY: Je demande à l'académicien qui préside la chambre comment on doit qualifier un acte semblable. (Rires).

M. COLLY: Je demande à l'académicien qui préside la chambre comment on doit qualifier un acte semblable. (Rires).

M. COLLY: Je demande à l'académicien qui préside la chambre comment on doit qualifier un acte semblable. (Rires).

M. COLLY: Je demande à l'académicien qui préside la chambre comment on doit qualifier un acte semblable. (Rires).

M. COLLY: Je demande à l'académicien qui préside la chambre comment on doit qualifier un acte semblable. (Rires).

M. COLLY: Je demande à l'académicien qui préside la chambre comment on doit qualifier un acte semblable. (Rires).

M. COLLY: Je demande à l'académicien qui préside la chambre comment on doit qualifier un acte semblable. (Rires).

M. COLLY: Je demande à l'académicien qui préside la chambre comment on doit qualifier un acte semblable. (Rires).

M. COLLY: Je demande à l'académicien qui préside la chambre comment on doit qualifier un acte semblable. (Rires).

M. COLLY: Je demande à l'académicien qui préside la chambre comment on doit qualifier un acte semblable. (Rires).

M. COLLY: Je demande à l'académicien qui préside la chambre comment on doit qualifier un acte semblable. (Rires).

M. COLLY: Je demande à l'académicien qui préside la chambre comment on doit qualifier un acte semblable. (Rires).

M. COLLY: Je demande à l'académicien qui préside la chambre comment on doit qualifier un acte semblable. (Rires).

M. COLLY: Je demande à l'académicien qui préside la chambre comment on doit qualifier un acte semblable. (Rires).

Chronique Locale

PAR-ÇI, PAR-LÀ

La Terre africaine

Le Terrain à vendre à Casablanca est coté 400 francs le mètre (La France Militaire)

Journée du Dimanche 5 Avril 1914

Le Havre. Société de Tir L'ALBERT (rue J.-B.-Eryies, 74). — De 9 h. à 12 h. Concours de Tir.

Conférence ajournée

Nous avons annoncé qu'une conférence serait faite aujourd'hui samedi, salle de la Lyre Havraise, par M. Th. Ruysen, président de l'Association de la Paix par le Droit, conférence ayant pour sujet: L'Alsace-Lorraine et la Paix.

Chute de l'aviateur Moineau

L'aviateur Moineau, bien connu au Havre où il vient encore récemment pour procéder aux essais de l'hydravion construit par les ateliers Bréguet pour l'Aéronautique italienne, a fait jeudi une chute assez grave alors qu'il participait au Rallye aérien de Monaco.

Comité de Défense de la Propriété commerciale et industrielle

Le Bureau du Comité de Défense s'est réuni à Paris, à son siège social, 104, rue d'Amsterdam, et a désigné son secrétaire général, M. Fernand Oury, pour faire un série de conférences sur la question dans les milieux intéressés.

Circulation dangereuse

Des observations de faibles étant à craindre, le public est informé qu'il est dangereux de circuler sur la plage de Sainte-Adresse au droit et aux abords de la batterie de Dollebard, dans l'intervalle compris entre des poteaux indicateurs placés sur cette plage.

Enterré Vivant

M. Carol, ancien inspecteur de la Sûreté à Toucou, décédait le 22 mars, au petit village de Lagarde (Ariège), où il avait pris précédemment sa retraite. Les obsèques eurent lieu le mardi 24 mars. Depuis, on est parvenu dans le village que le malheureux policier a été enterré vivant. L'acte de décès est daté du canton de Mirepoix corrobore par le cadavre divers renseignements recueillis à ce sujet.

Informations

M. Carol, ancien inspecteur de la Sûreté à Toucou, décédait le 22 mars, au petit village de Lagarde (Ariège), où il avait pris précédemment sa retraite. Les obsèques eurent lieu le mardi 24 mars. Depuis, on est parvenu dans le village que le malheureux policier a été enterré vivant. L'acte de décès est daté du canton de Mirepoix corrobore par le cadavre divers renseignements recueillis à ce sujet.

Un contre-projet de M. Delahaye

M. DELAHAYE déclare qu'il n'est pas possible de décider que les ministres puissent imputer comme leurs dépenses les débits ou de crimes et de délits en vertu des articles 60, 177 et 179 du Code pénal.

Les ordres du jour

Huit ordres du jour sont déposés: le premier de M. Augereau; le second de M. Alfred Leroy; le troisième de M. Belloc; le quatrième de M. G. Champs et Viollette; le cinquième de M. de Folleville; le sixième de M. Renard; le septième de M. Barrès et le huitième de M. Damour.

M. Maurice Barrès

M. MAURICE BARRÈS déclare qu'il se trouve d'accord avec M. Colly. Comme lui, il ne peut s'associer aux conclusions de la Commission, parce qu'il n'y retrouve pas la raison qu'il lui définit, ses yeux et ses conclusions sont incomplètes et amoindries.

M. Marcel Sembat

M. MARCEL SEMBAT dit qu'il est heureux que les magistrats de ce pays n'aient pas de lui un magistrat. Il a essayé de se faire une idée de magistrat pour se prononcer dans cette affaire, et il n'est pas sûr qu'il n'aurait pas eu tort.

M. Jaurès

M. JAURÈS, président de la Commission, a la parole. La Commission, dit-il, n'a pas d'ordre du jour à proposer; elle n'en a pas à recommander. Mais un ordre du jour ne pourrait être efficace que si la Chambre s'appuyait sur les conclusions laborieuses et précises que la Commission présente.

M. Jaurès

M. JAURÈS, président de la Commission, a la parole. La Commission, dit-il, n'a pas d'ordre du jour à proposer; elle n'en a pas à recommander. Mais un ordre du jour ne pourrait être efficace que si la Chambre s'appuyait sur les conclusions laborieuses et précises que la Commission présente.

M. Jaurès

M. JAURÈS, président de la Commission, a la parole. La Commission, dit-il, n'a pas d'ordre du jour à proposer; elle n'en a pas à recommander. Mais un ordre du jour ne pourrait être efficace que si la Chambre s'appuyait sur les conclusions laborieuses et précises que la Commission présente.

M. Maurice Barrès

M. MAURICE BARRÈS déclare qu'il se trouve d'accord avec M. Colly. Comme lui, il ne peut s'associer aux conclusions de la Commission, parce qu'il n'y retrouve pas la raison qu'il lui définit, ses yeux et ses conclusions sont incomplètes et amoindries.

M. Marcel Sembat

M. MARCEL SEMBAT dit qu'il est heureux que les magistrats de ce pays n'aient pas de lui un magistrat. Il a essayé de se faire une idée de magistrat pour se prononcer dans cette affaire, et il n'est pas sûr qu'il n'aurait pas eu tort.

M. Jaurès

M. JAURÈS, président de la Commission, a la parole. La Commission, dit-il, n'a pas d'ordre du jour à proposer; elle n'en a pas à recommander. Mais un ordre du jour ne pourrait être efficace que si la Chambre s'appuyait sur les conclusions laborieuses et précises que la Commission présente.

M. Jaurès

M. JAURÈS, président de la Commission, a la parole. La Commission, dit-il, n'a pas d'ordre du jour à proposer; elle n'en a pas à recommander. Mais un ordre du jour ne pourrait être efficace que si la Chambre s'appuyait sur les conclusions laborieuses et précises que la Commission présente.

M. Jaurès

M. JAURÈS, président de la Commission, a la parole. La Commission, dit-il, n'a pas d'ordre du jour à proposer; elle n'en a pas à recommander. Mais un ordre du jour ne pourrait être efficace que si la Chambre s'appuyait sur les conclusions laborieuses et précises que la Commission présente.

M. Jaurès

M. JAURÈS, président de la Commission, a la parole. La Commission, dit-il, n'a pas d'ordre du jour à proposer; elle n'en a pas à recommander. Mais un ordre du jour ne pourrait être efficace que si la Chambre s'appuyait sur les conclusions laborieuses et précises que la Commission présente.

M. Jaurès

M. JAURÈS, président de la Commission, a la parole. La Commission, dit-il, n'a pas d'ordre du jour à proposer; elle n'en a pas à recommander. Mais un ordre du jour ne pourrait être efficace que si la Chambre s'appuyait sur les conclusions laborieuses et précises que la Commission présente.

L'AFFAIRE ROCHETTE

L'ordre du jour appelle la suite du débat sur les conclusions de la Commission d'enquête Rochette.

Discours de M. de Folleville

Le rapporteur, M. de FOLLEVILLE, a la parole. Je ne retiendrai pas longtemps l'attention de la Chambre.

Discours de M. de Folleville

Le rapporteur, M. de FOLLEVILLE, a la parole. Je ne retiendrai pas longtemps l'attention de la Chambre.

Discours de M. de Folleville

Le rapporteur, M. de FOLLEVILLE, a la parole. Je ne retiendrai pas longtemps l'attention de la Chambre.

L'AFFAIRE ROCHETTE

L'ordre du jour appelle la suite du débat sur les conclusions de la Commission d'enquête Rochette.

Discours de M. de Folleville

Le rapporteur, M. de FOLLEVILLE, a la parole. Je ne retiendrai pas longtemps l'attention de la Chambre.

Discours de M. de Folleville

Le rapporteur, M. de FOLLEVILLE, a la parole. Je ne retiendrai pas longtemps l'attention de la Chambre.

Discours de M. de Folleville

Le rapporteur, M. de FOLLEVILLE, a la parole. Je ne retiendrai pas longtemps l'attention de la Chambre.

L'AFFAIRE ROCHETTE

L'ordre du jour appelle la suite du débat sur les conclusions de la Commission d'enquête Rochette.

Discours de M. de Folleville

Le rapporteur, M. de FOLLEVILLE, a la parole. Je ne retiendrai pas longtemps l'attention de la Chambre.

Discours de M. de Folleville

Le rapporteur, M. de FOLLEVILLE, a la parole. Je ne retiendrai pas longtemps l'attention de la Chambre.

Discours de M. de Folleville

Le rapporteur, M. de FOLLEVILLE, a la parole. Je ne retiendrai pas longtemps l'attention de la Chambre.

L'AFFAIRE ROCHETTE

L'ordre du jour appelle la suite du débat sur les conclusions de la Commission d'enquête Rochette.

Discours de M. de Folleville

Le rapporteur, M. de FOLLEVILLE, a la parole. Je ne retiendrai pas longtemps l'attention de la Chambre.

Discours de M. de Folleville

Le rapporteur, M. de FOLLEVILLE, a la parole. Je ne retiendrai pas longtemps l'attention de la Chambre.

Discours de M. de Folleville

Le rapporteur, M. de FOLLEVILLE, a la parole. Je ne retiendrai pas longtemps l'attention de la Chambre.

Un contre-projet de M. Delahaye

M. DELAHAYE déclare qu'il n'est pas possible de décider que les ministres puissent imputer comme leurs dépenses les débits ou de crimes et de délits en vertu des articles 60, 177 et 179 du Code pénal.

Les ordres du jour

Huit ordres du jour sont déposés: le premier de M. Augereau; le second de M. Alfred Leroy; le troisième de M. Belloc; le quatrième de M. G. Champs et Viollette; le cinquième de M. de Folleville; le sixième de M. Renard; le septième de M. Barrès et le huitième de M. Damour.

M. Maurice Barrès

M. MAURICE BARRÈS déclare qu'il se trouve d'accord avec M. Colly. Comme lui, il ne peut s'associer aux conclusions de la Commission, parce qu'il n'y retrouve pas la raison qu'il lui définit, ses yeux et ses conclusions sont incomplètes et amoindries.

M. Marcel Sembat

M. MARCEL SEMBAT dit qu'il est heureux que les magistrats de ce pays n'aient pas de lui un magistrat. Il a essayé de se faire une idée de magistrat pour se prononcer dans cette affaire, et il n'est pas sûr qu'il n'aurait pas eu tort.

M. Jaurès

M. JAURÈS, président de la Commission, a la parole. La Commission, dit-il, n'a pas d'ordre du jour à proposer; elle n'en a pas à recommander. Mais un ordre du jour ne pourrait être efficace que si la Chambre s'appuyait sur les conclusions laborieuses et précises que la Commission présente.

M. Jaurès

M. JAURÈS, président de la Commission, a la parole. La Commission, dit-il, n'a pas d'ordre du jour à proposer; elle n'en a pas à recommander. Mais un ordre du jour ne pourrait être efficace que si la Chambre s'appuyait sur les conclusions laborieuses et précises que la Commission présente.

M. Jaurès

M. JAURÈS, président de la Commission, a la parole. La Commission, dit-il, n'a pas d'ordre du jour à proposer; elle n'en a pas à recommander. Mais un ordre du jour ne pourrait être efficace que si la Chambre s'appuyait sur les conclusions laborieuses et précises que la Commission présente.

Informations

M. Carol, ancien inspecteur de la Sûreté à Toucou, décédait le 22 mars, au petit village de Lagarde (Ariège), où il avait pris précédemment sa retraite. Les obsèques eurent lieu le mardi 24 mars. Depuis, on est parvenu dans le village que le malheureux policier a été enterré vivant. L'acte de décès est daté du canton de Mirepoix corrobore par le cadavre divers renseignements recueillis à ce sujet.

Informations

M. Carol, ancien inspecteur de la Sûreté à Toucou, décédait le 22 mars, au petit village de Lagarde (Ariège), où il avait pris précédemment sa retraite. Les obsèques eurent lieu le mardi 24 mars. Depuis, on est parvenu dans le village que le malheureux policier a été enterré vivant. L'acte de décès est daté du canton de Mirepoix corrobore par le cadavre divers renseignements recueillis à ce sujet.

Informations

M. Carol, ancien inspecteur de la Sûreté à Toucou, décédait le 22 mars, au petit village de Lagarde (Ariège), où il avait pris précédemment sa retraite. Les obsèques eurent lieu le mardi 24 mars. Depuis, on est parvenu dans le village que le malheureux policier a été enterré vivant. L'acte de décès est daté du canton de Mirepoix corrobore par le cadavre divers renseignements recueillis à ce sujet.

Informations

M. Carol, ancien inspecteur de la Sûreté à Toucou, décédait le 22 mars, au petit village de Lagarde (Ariège), où il avait pris précédemment sa retraite. Les obsèques eurent lieu le mardi 24 mars. Depuis, on est parvenu dans le village que le malheureux policier a été enterré vivant. L'acte de décès est daté du canton de Mirepoix corrobore par le cadavre divers renseignements recueillis à ce sujet.

Informations

M. Carol, ancien inspecteur de la Sûreté à Toucou, décédait le 22 mars, au petit village de Lagarde (Ariège), où il avait pris précédemment sa retraite. Les obsèques eurent lieu le mardi 24 mars. Depuis, on est parvenu dans le village que le malheureux policier a été enterré vivant. L'acte de décès est daté du canton de Mirepoix corrobore par le cadavre divers renseignements recueillis à ce sujet.

Informations

M. Carol, ancien inspecteur de la Sûreté à Toucou, décédait le 22 mars, au petit village de Lagarde (Ariège), où il avait pris précédemment sa retraite. Les obsèques eurent lieu le mardi 24 mars. Depuis, on est parvenu dans le village que le malheureux policier a été enterré vivant. L'acte de décès est daté du canton de Mirepoix corrobore par le cadavre divers renseignements recueillis à ce sujet.

Informations

M. Carol, ancien inspecteur de la Sûreté à Toucou, décédait le 22 mars, au petit village de Lagarde (Ariège), où il avait pris précédemment sa retraite. Les obsèques eurent lieu le mardi 24 mars. Depuis, on est parvenu dans le village que le malheureux policier a été enterré vivant. L'acte de décès est daté du canton de Mirepoix corrobore par le cadavre divers renseignements recueillis à ce sujet.

Informations

M. Carol, ancien inspecteur de la Sûreté à Toucou, décédait le 22 mars, au petit village de Lagarde (Ariège), où il avait pris précédemment sa retraite. Les obsèques eurent lieu le mardi 24 mars. Depuis, on est parvenu dans le village que le malheureux policier a été enterré vivant. L'acte de décès est daté du canton de Mirepoix corrobore par le cadavre divers renseignements recueillis à ce sujet.

Informations

M. Carol, ancien inspecteur de la Sûreté à Toucou, décédait le 22 mars, au petit village de Lagarde (Ariège), où il avait pris précédemment sa retraite. Les obsèques eurent lieu le mardi 24 mars. Depuis, on est parvenu dans le village que le malheureux policier a été enterré vivant. L'acte de décès est daté du canton de Mirepoix corrobore par le cadavre divers renseignements recueillis à ce sujet.

Informations

M. Carol, ancien inspecteur de la Sûreté à Toucou, décédait le 22 mars, au petit village de Lagarde (Ariège), où il avait pris précédemment sa retraite. Les obsèques eurent lieu le mardi 24 mars. Depuis, on est parvenu dans le village que le malheureux policier a été enterré vivant. L'acte de décès est daté du canton de Mirepoix corrobore par le cadavre divers renseignements recueillis à ce sujet.

Informations

M. Carol, ancien inspecteur de la Sûreté à Toucou, décédait le 22 mars, au petit village de Lagarde (Ariège), où il avait pris précédemment sa retraite. Les obsèques eurent lieu le mardi 24 mars. Depuis, on est parvenu dans le village que le malheureux policier a été enterré vivant. L'acte de décès est daté du canton de Mirepoix corrobore par le cadavre divers renseignements recueillis à ce sujet.

Informations

M. Carol, ancien inspecteur de la Sûreté à Toucou, décédait le 22 mars, au petit village de Lagarde (Ariège), où il avait pris précédemment sa retraite. Les obsèques eurent lieu le mardi 24 mars. Depuis, on est parvenu dans le village que le malheureux policier a été enterré vivant. L'acte de décès est daté du canton de Mirepoix corrobore par le cadavre divers renseignements recueillis à ce sujet.

Informations

M. Carol, ancien inspecteur de la Sûreté à Toucou, décédait le 22 mars, au petit village de Lagarde (Ariège), où il avait pris précédemment sa retraite. Les obsèques eurent lieu le mardi 24 mars. Depuis, on est parvenu dans le village que le malheureux policier a été enterré vivant. L'acte de décès est daté du canton de Mirepoix corrobore par le cadavre divers renseignements recueillis à ce sujet.

Emplacements pour l'Affichage électoral

Le maire de la Ville du Havre, officier de la Légion d'Honneur, Vu l'article 96 de la loi du 5 avril 1884 ; Vu l'article 1er de la loi du 20 mars 1914 ; ARRÊTE :

ARTICLE 1er. - Les emplacements ci-après sont exclusivement réservés à l'affichage électoral pendant toute la durée de la période électorale :

Premier Canton Ecole de garçons, place Marais, mur des W.-C. Théâtre, mur rue Cornelle. Ecole maternelle, rue E.-Renouf, n° 11, mur de la rue Jeanne-d'Arc. Chantier de la voirie, mur de la rue Em.-Renouf. Ecole de garçons, rue A.-Normand, 52 bis, mur des classes. Chantiers Normand, écuries rue d'Oran.

Deuxième Canton Palais de la Bourse, allée Ouest, place Carnot. Ecole de garçons, rue Jean-Macé, mur du pignon sur rue Jean-Macé. Ecole maternelle, rue Bazan, mur sur le quai Videcoq. Ecole de garçons, rue des Etoupières, mur du préau, rue des Etoupières. Ecole de filles, rue Dauphine, n° 10-16, sous-sol, rue Dauphine. Chantier de la voirie, pal sur le quai Lambard.

Troisième Canton Rue Labédoyère, mur de la filature, à l'ouest de l'Arrière. Chantier municipal, mur rue François-Mazelin. Rue Demidoff, 36, pal du chantier de M. Letroux, en face l'école de filles. Cours de la République, mur entre la grille de la cour de la Poste et le pylône Ouest de la gare d'arrivée. Ecole de garçons, rue Amiral-Courbet, n° 22, panneaux sur la grille, rue Amiral-Courbet. Rue Damont-d'Urville, salle des fêtes, trois places à l'Ouest et deux à l'Est de la porte du milieu. Ecole maternelle, rue Gustave-Brindeau, n° 61, mur du préau, rue Gustave-Brindeau. Rue de Fleury, mur entre l'école de garçons et le patronage.

Quatrième Canton Ecole de garçons, rue Dumé-d'Aplemont, n° 3, mur entre les deux portes d'entrée. Chantier de la voirie, pal sur la rue Bougainville. Ecole de garçons, rue Clovis, n° 14, mur de classe, partie Sud. Ecole de filles, rue de Normandie, n° 168, sous-sol, rue de Normandie, à l'Est de la porte d'entrée. Ecole de garçons, rue de l'Observatoire, panneaux sur les grilles, rue de Normandie. Ecole maternelle, place Massillon, sous-sol, rue de Normandie. Ecole maternelle, rue Massillon, n° 61, mur à l'Est rue Massillon. Ecole de filles, rue de Zurich, n° 33, mur du préau, rue de Zurich.

Cinquième Canton Hôtel de Ville, panneaux sur grilles, boulevard de Strasbourg. Rue Gustave-Flaubert, mur de l'école laïque de garçons. Rue Ancelet, mur des communs du Lycée de garçons. Ecole de filles, rue Le Maître, n° 4, mur au Sud de l'entrée. Rue de Falsbourg, n° 15 bis, pal du chantier de MM. Thireau et Morel. Rue Michelet, mur du Dispensaire. Ecole pratique de filles, mur sur la rue Raspail. Ecole maternelle, rue de Thionville, mur Ouest, rue Michelet.

Sixième Canton Ecole de garçons, rue Frédéric Bellanger, n° 36, panneaux sur grilles, rue Frédéric-Bellanger. Ecole de filles, rue de l'Alma, sous-sol, rue de l'Alma, n° 19. Ecole de garçons, rue Piedfort, sous-sol, rue de l'Alma, n° 19. Ecole de filles, rue des Gobelins, n° 8, mur sur rue des Gobelins. ARTICLE 2. - Ces emplacements sont divisés en parties égales. Chacune d'elles est réservée exclusivement aux affiches d'un seul candidat et l'usage est fait à tout candidat d'adhérer sur la surface réservée à d'autres candidats.

ARTICLE 3. - Conformément au dernier paragraphe de l'article 1er de la loi du 20 mars 1914, il est défendu d'apposer, en dehors des emplacements sus-indiqués, des affiches relatives à l'élection, alors même qu'elles seraient timbrées ou qu'elles ne porteraient aucun nom de candidat. ARTICLE 4. - Il est interdit de placer des affiches à l'extérieur de ces affiches électorales sur les emplacements désignés ci-dessus. ARTICLE 5. - Le commissaire central et MM. les commissaires de police sont chargés de l'exécution du présent arrêté. En l'Hôtel de Ville du Havre, le 3 avril 1914. H. GENESTAL.

La Chronique Littéraire de « Mercure de France »

Mme Rachide qui, depuis de longues années, tenait au Mercure de France le sceptre de la critique des romans, a rompu son sceptre en deux, et d'un joli geste, a tendu la moitié à notre compatriote Mlle Henriette Charasson. C'est-à-dire que, désormais, les chroniques de Mme Rachide et celles de Mlle Charasson se partagent en deux. C'est le premier article de celle-ci paru dans le Mercure du 1er avril. Mlle Henriette Charasson jouit déjà, comme critique littéraire, d'une enviable notoriété. Elle est titulaire de la rubrique des poèmes au Temps présent et de celle de littérature féminine à la Vie intellectuelle. On apprécie fort son robuste bon sens, la pénétration et la liberté de ses jugements.

Nouvelles Maritimes

L'Edouard-Jérôme Le steamer cablier neuf Edouard-Jérôme, amarré dans le canal de Tancarville, a passé hier sa visite de francisation. Après quelques modifications à apporter dans ses appareils, le navire appareillera vers la fin du mois. Perdus sur une Banquise On signale un grand désastre au pôle- Nord. Cent soixante-dix hommes de l'équipage du vapeur New-Foundland ont été emmenés à la dérive sur une banquise, durant une furieuse tempête de neige qui soufflait depuis quarante-huit heures. Voici plusieurs dépêches donnant à ce sujet des nouvelles contradictoires et que nous donnons dans l'ordre où elles nous parviennent :

Un Grave Incendie AUX MAGASINS GÉNÉRAUX

Le feu détruit un hangar rempli de balles de coton. Plusieurs centaines de mille francs de dégâts.

L'alarme était donnée hier soir sept heures moins un quart aux pompiers du poste de la rue Marceau. Un incendie venait, en effet, de se déclarer tout près d'eux, aux Magasins Généraux. Cette alarme annonçait toutefois qu'on se trouvait en présence d'un sinistre menaçant de prendre de l'extension. La nouvelle fut aussitôt téléphonée à la caserne des Pompiers de la rue Racine qui accoururent sur les lieux.

Un Hangar en Flammes Les ouvriers avaient quitté leur travail, comme d'habitude, à six heures, et la première ronde des gardiens de nuit s'effectuait. En arrivant vers le hangar S, qui se trouve tout au fond des magasins — si l'on considère que l'entrée est rue Marceau — le gardien Lemaître aperçut tout à coup une vive lueur qui surmontait la porte d'une travée de ce hangar. Il se précipita de ce côté, mais ne put pénétrer tant le foyer présentait déjà une intensité inquiétante. Le meilleur parti à prendre était de demander des secours, ce que M. Lemaître s'empressa de faire.

La partie du hangar où le feu existait représentait une superficie de 50 mètres de longueur sur 20 mètres de largeur. Elle renfermait de 1,500 à 1,800 balles de coton entassées, atteignant cinq ou six mètres de hauteur. Le bâtiment a lui-même environ dix mètres de hauteur.

Le transport turc Rehid-Pacha, dont nous avions signalé le passage à Malte dernièrement, vient d'arriver à Saint-Nazaire. Ce navire à son bord 603 hommes d'équipage. Une partie sera laissée à Saint-Nazaire pour armer ce navire à canonnières turques construites dans cette ville pour le gouvernement ottoman.

La Marine turque Le Rehid-Pacha viendra apporter au Havre les équipages des trois canonnières dont on achève la peinture dans le bassin du Commerce. Il doit également aller à Southampton porter l'équipage d'un croiseur dont il prendra en même temps livraison.

Le Dolphin Le ketch Dolphin, vendu par les héritiers de M. Teisserenc de Bort à l'Etat pour servir d'annexe au Borda, navire-école des officiers de la marine française, devait appareiller pour Brest. A cet effet, un pilote était arrivé pour conduire ce navire à Brest, où il sera attaché, mais une plongée de scaphandrier a fait constater qu'une pale de l'hélice avait été brisée.

Le Dolphin devra donc entrer à nouveau en cale sèche ou prendre place sur le grill de carénage pour qu'il y soit procédé aux réparations avant de partir.

Nauffrage d'un vapeur rouennais Le vapeur français Maine, du port de Rouen, est entré en collision, jeudi matin, avec le vapeur espagnol José-Aramburu, de Santander.

Le vapeur français a été abandonné près de cette ville et l'équipage a été recueilli à bord du vapeur espagnol qui, à son avant, s'élevait et endommagé. Le José-Aramburu est entré à Douvres.

Cet accident maritime n'a donc heureusement causé la mort de personne. Le Maine, qui appartient à la Compagnie Maritime de la Seine, assurait, conjointement avec trois petits navires du même type, l'Anjou, l'Artois et l'Amis, le transport direct des marchandises entre Londres et Paris. Il était escale à Rouen, qui était son port d'attache, à tous ses voyages.

C'était un petit cargo à deux hélices, spécialement construit pour remonter le cours de la Seine en passant sous les ponts. Sa jauge était de 489 tonneaux et il portait en lourd environ 500 tonnes. Le Maine avait été lancé en 1893. Il était parti de Londres le 1er avril pour Paris.

Le Bougainville Le steamer neuf Bougainville, de la Compagnie des Chargeurs Réunis, qui était allé faire des essais sur les côtes de Normandie, après avoir changé ses ailes d'hélice, quitta Brest le 1er avril, à six heures du soir pour le Havre.

Il est arrivé hier dans notre port et a pris place dans le pertuis Bellot-Tancarville.

Raïts Divers

L'imprudance de la Ménagère Jeudi après-midi, vers cinq heures, Mme Paronnet, demeurant rue d'Edreville, 39, au troisième étage, se mettait en devoir d'allumer son fourneau de cuisine. Mais la cheminée manquait de tirage, et comme le feu tardait à monter, Mme Paronnet fut obligée de pousser l'activer, d'arroser les combustibles avec du pétrole.

Allolée, cette dernière jeta la bouteille sur le pavé. Ce fut une nappée de feu qui, s'étendant à travers la cuisine, se communiqua à une table, puis à un lit. S'étant ressaisie, Mme Paronnet combattit l'incendie du mieux qu'elle put en compagnie d'une voisine, Mme Menguy, qui était accourue à ses cris.

Les deux femmes réussirent à éteindre les flammes, non sans peine, mais Mme Menguy se trouva brûlée à la tête, puis à la main et à la jambe gauche. Elle dut se rendre au lazaret où la pharmacie Gonoula pour y recevoir des soins. On pense que ses brûlures n'auront pas de suite. Les pompiers n'avaient pas été appelés. Les quelques dégâts sont couverts par une assurance.

LES RAMEAUX Chaussures Desmoulin Nos Modèles DERNIER CRI pour Enfants LES DERNIERS NOUVEAUTÉS en tous Genres DISTRIBUTION DE TIMBRES DU COMMERCE MARITIME PRIME à tout ACHETEUR 11, Rue Thiers - Le Havre - Télé. 10.33

Un Grave Incendie AUX MAGASINS GÉNÉRAUX

Le feu détruit un hangar rempli de balles de coton. Plusieurs centaines de mille francs de dégâts.

L'alarme était donnée hier soir sept heures moins un quart aux pompiers du poste de la rue Marceau. Un incendie venait, en effet, de se déclarer tout près d'eux, aux Magasins Généraux. Cette alarme annonçait toutefois qu'on se trouvait en présence d'un sinistre menaçant de prendre de l'extension. La nouvelle fut aussitôt téléphonée à la caserne des Pompiers de la rue Racine qui accoururent sur les lieux.

Un Hangar en Flammes Les ouvriers avaient quitté leur travail, comme d'habitude, à six heures, et la première ronde des gardiens de nuit s'effectuait. En arrivant vers le hangar S, qui se trouve tout au fond des magasins — si l'on considère que l'entrée est rue Marceau — le gardien Lemaître aperçut tout à coup une vive lueur qui surmontait la porte d'une travée de ce hangar. Il se précipita de ce côté, mais ne put pénétrer tant le foyer présentait déjà une intensité inquiétante. Le meilleur parti à prendre était de demander des secours, ce que M. Lemaître s'empressa de faire.

La partie du hangar où le feu existait représentait une superficie de 50 mètres de longueur sur 20 mètres de largeur. Elle renfermait de 1,500 à 1,800 balles de coton entassées, atteignant cinq ou six mètres de hauteur. Le bâtiment a lui-même environ dix mètres de hauteur.

Le transport turc Rehid-Pacha, dont nous avions signalé le passage à Malte dernièrement, vient d'arriver à Saint-Nazaire. Ce navire à son bord 603 hommes d'équipage. Une partie sera laissée à Saint-Nazaire pour armer ce navire à canonnières turques construites dans cette ville pour le gouvernement ottoman.

La Marine turque Le Rehid-Pacha viendra apporter au Havre les équipages des trois canonnières dont on achève la peinture dans le bassin du Commerce. Il doit également aller à Southampton porter l'équipage d'un croiseur dont il prendra en même temps livraison.

Le Dolphin Le ketch Dolphin, vendu par les héritiers de M. Teisserenc de Bort à l'Etat pour servir d'annexe au Borda, navire-école des officiers de la marine française, devait appareiller pour Brest. A cet effet, un pilote était arrivé pour conduire ce navire à Brest, où il sera attaché, mais une plongée de scaphandrier a fait constater qu'une pale de l'hélice avait été brisée.

Le Dolphin devra donc entrer à nouveau en cale sèche ou prendre place sur le grill de carénage pour qu'il y soit procédé aux réparations avant de partir.

Nauffrage d'un vapeur rouennais Le vapeur français Maine, du port de Rouen, est entré en collision, jeudi matin, avec le vapeur espagnol José-Aramburu, de Santander.

Le vapeur français a été abandonné près de cette ville et l'équipage a été recueilli à bord du vapeur espagnol qui, à son avant, s'élevait et endommagé. Le José-Aramburu est entré à Douvres.

Cet accident maritime n'a donc heureusement causé la mort de personne. Le Maine, qui appartient à la Compagnie Maritime de la Seine, assurait, conjointement avec trois petits navires du même type, l'Anjou, l'Artois et l'Amis, le transport direct des marchandises entre Londres et Paris. Il était escale à Rouen, qui était son port d'attache, à tous ses voyages.

C'était un petit cargo à deux hélices, spécialement construit pour remonter le cours de la Seine en passant sous les ponts. Sa jauge était de 489 tonneaux et il portait en lourd environ 500 tonnes. Le Maine avait été lancé en 1893. Il était parti de Londres le 1er avril pour Paris.

Le Bougainville Le steamer neuf Bougainville, de la Compagnie des Chargeurs Réunis, qui était allé faire des essais sur les côtes de Normandie, après avoir changé ses ailes d'hélice, quitta Brest le 1er avril, à six heures du soir pour le Havre.

Il est arrivé hier dans notre port et a pris place dans le pertuis Bellot-Tancarville.

Raïts Divers

L'imprudance de la Ménagère Jeudi après-midi, vers cinq heures, Mme Paronnet, demeurant rue d'Edreville, 39, au troisième étage, se mettait en devoir d'allumer son fourneau de cuisine. Mais la cheminée manquait de tirage, et comme le feu tardait à monter, Mme Paronnet fut obligée de pousser l'activer, d'arroser les combustibles avec du pétrole.

Allolée, cette dernière jeta la bouteille sur le pavé. Ce fut une nappée de feu qui, s'étendant à travers la cuisine, se communiqua à une table, puis à un lit. S'étant ressaisie, Mme Paronnet combattit l'incendie du mieux qu'elle put en compagnie d'une voisine, Mme Menguy, qui était accourue à ses cris.

LES RAMEAUX Chaussures Desmoulin Nos Modèles DERNIER CRI pour Enfants LES DERNIERS NOUVEAUTÉS en tous Genres DISTRIBUTION DE TIMBRES DU COMMERCE MARITIME PRIME à tout ACHETEUR 11, Rue Thiers - Le Havre - Télé. 10.33

Le Petit Chocolatier

C'était pour faire du chocolat, déclara le nommé Germain L... âgé de 19 ans, lorsqu'il surprit, jeudi, sous le hangar 7, avec un kilo de cacao dans ses poches. Les paroles du chocolatier ont été consignées au procès-verbal que lui a dressé M. Jenot, commissaire de police.

Dans la Boutette On sait combien les roulettes de M. Gallici-Rancy, placées depuis deux ans dans un chantier de la rue du Docteur-Fauvel, ont tenté les cambrioleurs qui ne cessent d'y retourner malgré la surveillance exercée. C'est ainsi que deux jeunes gens, Léon Bailly, âgé de 15 ans, journaliste, demeurant rue Massillon, 4, et Yves Philippe, âgé de 14 ans, demeurant rue de Zurich, 25, ont été arrêtés jeudi par les gardiens de la paix Parlat et Bierge pour vol de becs à acétylène à l'intérieur de ces voitures.

Les Pilules Suisses toniques, laxatives, dépuratives, chassent les glaires, fortifient l'estomac, nettoient l'intestin, purifient le sang. 1 fr. 50 la boîte de 50 pilules.

Feu de Cheminée Jeudi, vers midi, un feu de cheminée s'est déclaré, rue Flore, n° 3, au deuxième étage, chez M. Charles Renaux. Les pompiers du poste du Rond-Point se rendirent sur les lieux et purent se rendre maître de ce commencement d'incendie sans causer de dégâts.

M MOTET. DÉPÔTÉS. 51, rue de la République - 17, R. - Téléphone

THÉÂTRES & CONCERTS

Théâtre-Cirque Omnia CINEMA OMNIA PATHÉ Aujourd'hui samedi à 9 heures, représentation de cinématographe avec le merveilleux programme de la semaine, qui remporte chaque jour un immense succès avec son spectacle dramatique en 4 parties 'L'Argentin des Evénements' qui met en scène une grande scène dramatique : La Lutte Fratricide ; Les Oiseaux des Murs ; Les plus belles stations climatiques du Caucase ; Les jolies rivières de France ; L'Indienne à Boireau, Caroline fait une course pressée et par les dernières actualités du Pathé-Journal.

Bureau de location ouvert comme d'usage. Tous les soirs, à la sortie, service spécial de tramways.

Folies-Bergère LA PATATE - DÉBUTS La troupe des Folies-Bergère vient d'être renforcée de quelques bons éléments. Les nouveaux venus sont Frédéric Lemaître, qui remporte de suite une large part au succès de la représentation.

MM. Jean Degay et Simon, dans un genre différent, se montrent bons artistes, un répertoire varié autant que divertissant. C'est avec plaisir que l'on a revu M. Del-sol, le très amusant comédien qui joua dans la revue Qu'il pleuve, en 1912, et s'y fit apprécier. Il nous est revenu toujours plus d'entraîné, avec un répertoire aussi choisi.

Comme attraction, il était réservé au public d'applaudir aux qualités athlétiques et à la grâce des cinq merveilleux gymnastes, hommes et femmes, de l'Alhambra de Paris, les cinq Femmes. Leur travail, fort bien présenté, plaira sans nul doute à nos concitoyens.

Un très amusant vaudévilliste militaire 'La Patate', de MM. Yvercourt et Dervet, débutait également hier. Les deux actes en sont fort gais, et remarquablement enlevés par les artistes de la troupe, où le bouffon Del-pierre brille par son entrain et sa gaieté.

L'après-midi est d'ailleurs bien secondé par MM. Gilbert, M. Gabriel, Sebect, Abot, Arin, Simon et Delsol ; et Mmes Cretot, Mariette et Deryyl, etc.

Ce spectacle si habilement composé trouvera, nous en sommes convaincus, le succès mérité. Nous ne pouvons d'ailleurs que le recommander aux amateurs de représentations de Music-Hall.

Cinéma Gaumont Nouveau Programme C'est encore une triomphale semaine qui a commencé chez Gaumont hier soir. Le nouveau programme ne le cède en rien aux précédents sous le rapport de la variété et de l'attrait des films présentés.

Aux amateurs de sensations fortes il offre deux grands drames de genres tout différents, mais intéressants au même degré. Le premier, Au Pays des lits clos, nous transporte dans les sites grandioses de la vieille Armovique. Et ce film est artistiquement traité, tant au point de vue de la mise en scène qu'à celui de l'interprétation.

Il représente un des ces terribles drames de la mort, l'incendie et l'explosion d'un navire ; nous assistons à la mise à l'eau de la barque de sauvetage. A cette très intéressante composition se rattache une scène d'une touchante sentimentalité dont le dénouement est des plus heureux.

Association Artistique des Concerts Populaires

La dernière séance de la saison a dû à la personnalité artistique de M. Ricardo-Vinès, Roda l'intérêt le plus vif et le plus chaleureux succès. Nous avons conservé un souvenir flatteur de l'excellent pianiste que l'Association nous fit entendre l'an dernier. C'est assurément un des talents les plus brillants, un des plus complètes qui soient passés ici.

En pleine possession d'un mécanisme qui à tour à tour l'énergie et la finesse, la souplesse et délicate expression avec les ressources de la puissance, M. Ricardo-Vinès s'impose surtout par un tempérament fortement artiste, une conception assez distinguée, assez haute pour ne rien sacrifier de la pensée musicale traduite aux effets personnels de la virtuosité.

Il y a à une conscience d'art servie par des moyens merveilleux. Ils donnent à M. Ricardo-Vinès, malgré la jeune école de pianistes, une place en vue, privilégiée. Je n'ai rien à modifier à l'éloge que je faisais en ces termes du virtuose et de l'artiste.

M. Ricardo-Vinès a pleinement confirmé cette impression première. C'est avec une remarquable sûreté de jeu, une souplesse exquise qu'il a interprété la Rhapsodie de Lisapourov sur des airs de l'Ukraine. Il en a linéairement exprimé le coloris original et pittoresque. Les thèmes populaires enlaidés dans la symphonie sont pour la plupart des dessins d'abord par le piano. Ils ont tour à tour l'accent de la mélodie, le rythme sautillant de la danse ; ils se déroulent avec une variété saisissante, évocatrice. L'art du pianiste en a défini le caractère vraiment original.

C'est là une des plus jolies pièces d'un programme intéressant à plus d'un titre. Mais il convient de retenir et de citer en bon rang les interprétations, comme soliste, de M. Ricardo-Vinès, la fugue en ré mineur de J. S. Bach, la Cathédrale engloutie, sorte d'impressionnisme musical de Claude Debussy, d'un curieux effet avec ses sonorités de cloches affolées qui s'éteignent graduellement devant la montée des eaux ; la Danse espagnole de Grenada, charmante, brillante, mouvementée, d'un dessin distingué et vivant, et une pièce de Moussorski, alerte, perdue de notes légères et délicates, que l'artiste, sur la persistance de l'ovation, a bien voulu ajouter au programme, malgré la fatigue d'un doigt invalide.

L'orchestre s'est largement dépensé en cette soirée. Efforts consciencieux et honnêtes pour l'ensemble et un peu ridés, m'a-t-il semblé, ouverture de La Sonate, de Beethoven. Efforts chaleureux pour l'ouverture du Tannhäuser, enlevée magistralement, dans sa dernière partie surtout, avec un enthousiasme, un ardeur, un vibrant ensemble que le morceau n'eût pas toujours en son début, si profondément recueilli et débordant de foi mystique qu'il est le chant des solistes.

Mais ce n'est pas tout que l'Association a particulièrement porté ses plus ferventes études. Le poème symphonique de Rimsky-Korsakov les justifiait pleinement. C'est une œuvre de haute, d'indéniable valeur, inégale peut-être en ses parties, mais si resplendissante et si pure dans ses passages les mieux venus, qu'ils méritent pour affirmer la puissance et la personnalité de l'inspiration.

Elle s'ouvre par un thème de majestueuse ampleur qui évoque les ruines de Palmyre perdues dans l'immensité du désert. Le drame musicallement traduit résonne alors ses phases lumineuses, et je ne résiste au désir de souligner incidemment le parti pris qui rapproche du thème descriptif des esclaves chantant autour d'Antar, dans le Palais chimérique, la mélodie populaire que tout entend chez nous, dans la mélancolie des soirs d'hiver, les traditionnelles marchandes « de poires cuites ». Amusante et simple coïncidence.

Qui pourrait dire, il est vrai, d'où viennent ces airs frustes, ces cris de la rue ? Par contre toute la dernière partie est admirable. Le musicien atteint ici des effets de délicatesse et de charme infinis. Les délices de l'amour y sont chantées avec des douceurs exquises. Les thèmes conducteurs passent à travers tout l'orchestre, empruntent des timbres divers sans cesser, dans la richesse étincelante de la polyphonie, de conserver la fraîcheur et la grâce.

La pièce se termine sur la pure sérénité d'un ensemble profondément et très simplement expressif. Il faut féliciter l'orchestre, son distingué chef M. Louis Revel, de cette brillante et artistique exécution. Elle est tout à l'honneur de la Société, de ses aspirations, du zèle qu'elle consacre à une tâche digne des plus libelles encouragements.

Elle résume l'intérêt et la valeur d'une manifestation qui clôture à souhait une saison de bon et fécond travail. Et nous gémissons, si vous le voulez, bien, sur la Joyeuse Marche d'Emmanuel Chabrier ; vu gaie chrono dans un cadre trop doré.

A. H.

Union Bretonne du Havre

Ce groupement régionaliste avait organisé dans la salle des Sociétés, une Grande Vaillable de concours très artistiques. Au programme figuraient notamment deux artistes lyriques, Mlle Jane Lemaire, de la Cité Lyrique, et M. Nuccelly, de l'Opéra.

La première, chantée avec beaucoup de charme, Combien j'ai donc souffert, de Chateaubriant, et traduit avec beaucoup d'expressivité, Le Départ des Gouettes, de Brestles, et Au Bras de l'Amé, de Perducat.

Le second qui nous fit connaître Le Gas du Moustoir, de Frégollette, et An Durzelmet, de Duhamel, fit tout particulièrement apprécier sa jolie voix par son interprétation de la Chanson du Pâtre, du même auteur, et de l'Angelus de la Mer, de Goullier.

Le talent de ces deux artistes mit également en valeur trois œuvres de genre très différents : Berceuse pour Marguerite, de Le-vadé, la Marche de Duquesnel, de Perducat, et Pays d'Arvor, de Durocher. Et de ces artistes nous avons en l'agrément de retrouver deux de nos meilleurs amateurs havrais, Mlle G. et M. R. Huet. La première dont il nous est agréable de louer une fois de plus la diction précise et colorée, a interprété Les Petits sabots d'Anne de Bretagne, de Tercelein ; Au Temps de la Marine en Bois, poésie de Botrel consacrée à la glorification de Corbière, et La Fin, composition de Tristan Corbière.

M. R. Huet, après avoir donné lecture d'un poème de Y. Derthon : Le Huitième, interpréta St-François, aimable tableau de Carlier, puis chanta d'expressive façon La Légende du Roiel, de Botrel.

Uae œuvre, tout récente d'auteurs et de semblable nature, La Pileuse, du même auteur fut mise en valeur par ces deux artistes, qui firent également applaudir Les Sabots de la Bonne Anne, de Bourgaillat-Ducoudray.

A ces artistes s'ajoutèrent les pantyvas Léon Durocher, qui, en une causerie à tour à tour, se plut à montrer que le Breton n'était pas l'homme triste, le rêveur que bien des personnes supposent. Il en trouva la preuve dans les légendes bretonnes, dans les réparties spirituelles de personnages notables, dans la gaieté que l'on rencontre dans bon nombre d'œuvres bretonnes.

Il le montra encore en commentant avec beaucoup de verve la présentation des dessins satiriques de Jacques Polier. Nous voulons signaler en terminant l'aimable et précieux concours de Mlle Zesour, qui durant toute cette soirée eut à exécuter la tâche très lourde d'accompagnatrice.

MODERN STYLE (Hôtel des Sociétés)

D-main Dimanche 5 courant, à 14 h. 30, dernière matinée dansante de la saison.

Conférences et Cours

Une Conférence à l'Ecole Supérieure de Commerce Un coup d'œil sur Copenhague et le Danemark, par M. Laurent Toutain

On inaugura hier soir à l'Ecole Supérieure de Commerce une série de conférences appelées à reboucher encore l'enseignement spécial et si complet de ce centre d'études. Le premier de ces cours fut donné par M. Laurent Toutain, membre de la Chambre de Commerce à Paris, par un développement de son entente avec le public une confiance naturelle que notèrent ses auditeurs et quelques notables.

C'est donc devant un public nombreux que M. Laurent Toutain, membre de la Chambre de Commerce à Paris, par un développement de son entente avec le public une confiance naturelle que notèrent ses auditeurs et quelques notables.

Le Danemark n'a que 2,300,000 habitants, mais cette population s'accroît d'environ un cinquième par an. Le nombre des naissances donne un excédent de 100 par an sur celui des décès. Il faut voir dans cette prospérité les résultats des campagnes en faveur de l'hygiène, des conditions physiques et surtout d'hygiène alimentaire.

La femme danoise a surtout compris son rôle. Elle montre une vaillance, un entrain, une grâce qui la placent au premier rang. C'est une femme de culture physique et, en même temps, son instruction est si étendue qu'on n'a pas à lui reprocher de ne pas connaître son métier municipal. Elle tient à honneur de se soumettre à elle-même par un sport quelconque.

Le rôle de la femme danoise est d'ailleurs qui est la principale ressource du pays. Elle a le progrès, et les cultivateurs n'hésitent pas à faire de riches terres dans les Hautes Côtes rurales. Les Sociétés d'économie domestique ont une grande prospérité. On compte un million de lentes, groupant environ 150,000 propriétaires.

Mais la situation marquée n'est pas moins brillante. Les conditions de Copenhague qui a un million de habitants, sont d'ailleurs pour en donner une idée. Et l'organisation prend des rouages comme la cour de droit maritime qui donne d'excellents résultats.

A tous les points de vue, la conférence de M. Laurent Toutain captiva son auditoire et M. J. Porte, directeur de l'Ecole de Commerce, se l'interprète de la salle pour féliciter et remercier le distingué conférencier.

TRIBUNAUX

Tribunal Civil du Havre Audience du 3 avril 1914 Présidence de M. PATHEMON, président. De la faute inexcusable en matière d'accident de travail

On sait que les rentes prévues par la loi de 1898 sur les accidents du travail peuvent être diminuées dans le cas où l'accident est dû à une faute inexcusable de l'ouvrier. Quels sont les caractères que doit revêtir la faute pour être qualifiée d'inexcusable ? Telle est la question qui se posait devant le Tribunal.

Mme veuve P... réclamait en effet l'attribution d'une rente de 100/0 à la suite d'un accident mortel dont avait été victime son jeune fils, employé à l'entreprise Abouy-Doquier.

Celui-ci avait voulu monter sur une locomotive en usage pour l'exploitation du chantier ; la machine était en marche, avait sauté sur la traverse avant de la motiver, mais il avait mal calculé son équilibre et était tombé sur la voie et avait été écrasé. L'ouvrier a commis une faute inexcusable, disait le patron, et c'est pourquoi nous ne devons pas lui payer de rente. Mais la moitié de la rente qui lui avait été accordée a été reconnue comme due à un accident normal. Il y a peut-être un imprudence, répondit l'avant droit de l'ouvrier, mais non la faute inexcusable. Le Tribunal a adopté cette dernière solution. Il rappelle dans son jugement que la faute inexcusable ne peut résulter que d'un acte qui présente une gravité exceptionnelle et qui soit de nature à laisser prévoir un échec à l'égard d'un homme soucieux de vie ; il a fait également que cet acte ait commis sans que rien ne puisse le justifier. Or, l'acte de P... constitue peut-être un imprudence, mais non une faute d'une exceptionnelle gravité — et il ne faut pas chercher par le désir d'arriver plus rapidement sur le lieu du travail. En conséquence, le Tribunal a alloué à Mme P... l'intégralité de la rente à laquelle elle avait droit le 1er avril 1914.

Après les repas... Facilitent la digestion.

CHRONIQUE RÉGIONALE

Sanvic. Société de Secours Mutuels. Les membres de la Société, assurés de la loi des retraites...

Bléville. La Patrie Blévilloise. Demain dimanche, de 9 heures à midi, au stand du gymnase...

Graville-Sainte-Honorine. Patronage Laïque de Graville. Le Conseil d'administration se réunira ce soir, à 8 h. 1/2...

Vagabondage. Au cours d'une tournée, les gendarmes ont arrêté quatre individus qui n'avaient ni papiers, ni moyens d'existence...

Vals. Mme Lecroq, demeurant à Fontaine-le-Maitre, a porté plainte à la gendarmerie...

Saint-Romain-de-Colbosc. Liste électorale. Par suite de la démission de M. Lebrun, M. Eugène Beauvais, agriculteur...

Concours de Bestiaux d'Yvetot. Notre sympathique concitoyen, M. Eugène Lecat, officier du génie agricole...

Boibec. Arrestation d'un Vagabond. Rencontre sur le territoire de Boibec, un vagabond de visage bruni...

Saint-Maurice-d'Ételan. Trouvé mort. Lundi matin, Albert Trouvé, âgé de 35 ans, journalier, parti de sa demeure pour travailler...

Elle ferma les yeux, eut un grand soupir. Était-ce de l'affection ? elle ne le savait pas...

Elle ferma les yeux, eut un grand soupir. Était-ce de l'affection ? elle ne le savait pas...

Elle ferma les yeux, eut un grand soupir. Était-ce de l'affection ? elle ne le savait pas...

Elle ferma les yeux, eut un grand soupir. Était-ce de l'affection ? elle ne le savait pas...

Elle ferma les yeux, eut un grand soupir. Était-ce de l'affection ? elle ne le savait pas...

Elle ferma les yeux, eut un grand soupir. Était-ce de l'affection ? elle ne le savait pas...

Elle ferma les yeux, eut un grand soupir. Était-ce de l'affection ? elle ne le savait pas...

Elle ferma les yeux, eut un grand soupir. Était-ce de l'affection ? elle ne le savait pas...

Elle ferma les yeux, eut un grand soupir. Était-ce de l'affection ? elle ne le savait pas...

Elle ferma les yeux, eut un grand soupir. Était-ce de l'affection ? elle ne le savait pas...

Elle ferma les yeux, eut un grand soupir. Était-ce de l'affection ? elle ne le savait pas...

Elle ferma les yeux, eut un grand soupir. Était-ce de l'affection ? elle ne le savait pas...

Elle ferma les yeux, eut un grand soupir. Était-ce de l'affection ? elle ne le savait pas...

Elle ferma les yeux, eut un grand soupir. Était-ce de l'affection ? elle ne le savait pas...

Elle ferma les yeux, eut un grand soupir. Était-ce de l'affection ? elle ne le savait pas...

dit, mercredi, sur le chantier où il devait travailler, aux environs de la ferme du petit Etelan...

Criquetot-l'Éveville. Animaux échappés. Jeudi dernier, à 17 heures, une douzaine de jeunes animaux appartenant à la race bovine...

Hermeville. Vol avec effraction. Jeudi 2 courant, les gendarmes de Criquetot étaient prévenus par téléphone qu'un vol avait été commis dans la matinée à Hermeville...

Fécamp. Baptême de la navire. Jeudi, dans la matinée, a été béni, sous le vocable de Saint-Garnot, par M. Fabrice Roux...

Saint-Romain-de-Colbosc. Liste électorale. Par suite de la démission de M. Lebrun, M. Eugène Beauvais, agriculteur...

Boibec. Arrestation d'un Vagabond. Rencontre sur le territoire de Boibec, un vagabond de visage bruni...

Saint-Maurice-d'Ételan. Trouvé mort. Lundi matin, Albert Trouvé, âgé de 35 ans, journalier, parti de sa demeure pour travailler...

Elle ferma les yeux, eut un grand soupir. Était-ce de l'affection ? elle ne le savait pas...

Elle ferma les yeux, eut un grand soupir. Était-ce de l'affection ? elle ne le savait pas...

Elle ferma les yeux, eut un grand soupir. Était-ce de l'affection ? elle ne le savait pas...

Elle ferma les yeux, eut un grand soupir. Était-ce de l'affection ? elle ne le savait pas...

Elle ferma les yeux, eut un grand soupir. Était-ce de l'affection ? elle ne le savait pas...

Elle ferma les yeux, eut un grand soupir. Était-ce de l'affection ? elle ne le savait pas...

Elle ferma les yeux, eut un grand soupir. Était-ce de l'affection ? elle ne le savait pas...

Elle ferma les yeux, eut un grand soupir. Était-ce de l'affection ? elle ne le savait pas...

Elle ferma les yeux, eut un grand soupir. Était-ce de l'affection ? elle ne le savait pas...

Elle ferma les yeux, eut un grand soupir. Était-ce de l'affection ? elle ne le savait pas...

Elle ferma les yeux, eut un grand soupir. Était-ce de l'affection ? elle ne le savait pas...

Elle ferma les yeux, eut un grand soupir. Était-ce de l'affection ? elle ne le savait pas...

Elle ferma les yeux, eut un grand soupir. Était-ce de l'affection ? elle ne le savait pas...

Elle ferma les yeux, eut un grand soupir. Était-ce de l'affection ? elle ne le savait pas...

Elle ferma les yeux, eut un grand soupir. Était-ce de l'affection ? elle ne le savait pas...

Elle ferma les yeux, eut un grand soupir. Était-ce de l'affection ? elle ne le savait pas...

Elle ferma les yeux, eut un grand soupir. Était-ce de l'affection ? elle ne le savait pas...

Elle ferma les yeux, eut un grand soupir. Était-ce de l'affection ? elle ne le savait pas...

Elle ferma les yeux, eut un grand soupir. Était-ce de l'affection ? elle ne le savait pas...

Elle ferma les yeux, eut un grand soupir. Était-ce de l'affection ? elle ne le savait pas...

Tribune des Syndicats. Huiliers, Pétroliers, Savonniers. Perennance les 1er et 3e dimanche de chaque mois, au siège social, Cercle Franklin, salle 6, de 9 h. 1/2 à 11 h. 1/2.

Bulletin des Sociétés. Société Mutuelle de Prévoyance des Employés de Commerce, au siège social, 8, rue Caligny. Téléphone n° 220.

Bulletin des Sociétés. MM. les Membres de la Société sont informés que l'Inhumation de Monsieur Henri-Léon GILLES, Membre actif de la Société, aura lieu le samedi 4 courant, à treize heures et quart, au domicile mortuaire, rue Paul-Lucas, 24.

Lyre Havraise. Dans sa réunion générale du 31 mars, la Lyre Havraise a procédé à l'élection de son bureau administratif ainsi composé : MM. Belloncle, président directeur ; Guillaume, vice-président trésorier ; Houdouville, vice-président de la salle ; J. Mahony, secrétaire général ; Gohet, secrétaire de la Chorale ; A. Burel, secrétaire adjoint ; Bezières, trésorier adjoint ; Murer, régisseur de la scène ; Leroux, archiviste.

Mutuelle Commerciale Havraise. Perception des cotisations et service de la bibliothèque demain dimanche de 11 h. à midi, Hôtel de Ville, salle G.

La Protection Mutuelle du Foyer (101-Section). Demain dimanche 5 avril, permanence pour l'encaissement des cotisations, au siège social, Cercle Franklin, salle 5, de 9 h. 30 à 11 heures du matin. Les adhésions y sont aussi reçues.

Société de Secours Mutuels des Vieux. Erratum. MM. les Sociétaires sont priés d'assister à la réunion trimestrielle qui aura lieu le dimanche 5 avril, à 10 heures du matin, au Cercle Franklin, salle D.

La Répartition Mutuelle. L'encaissement des cotisations aura lieu demain dimanche, de 9 heures à 11 heures du matin, au Cercle Franklin, salle 4, 2e étage. Les adhésions seront reçues.

Société amicale des anciens Militaires du Havre. La permanence aura lieu demain dimanche, de 10 h. 1/2 à 11 h. 1/2, Cercle Franklin, salle 2. Encaissement des cotisations.

Société de Secours Mutuels du Personnel de la Société de Manufactures Maritimes. MM. les sociétaires sont informés que la réunion générale aura lieu dimanche 5 avril à l'Hôtel de Ville, salle I, à 9 h. 1/2 du matin.

Société de Secours Mutuels Saint-Joseph. Perception des cotisations demain dimanche à l'Hôtel de Ville et au Cercle Franklin, salle ordinaire des recettes, de 10 h. à 11 h. 1/2 du matin.

Société de Secours Mutuels l'Union du Havre. (Retraites ouvrières). MM. les sociétaires sont priés de se munir de leur carte de retraite le dimanche 5 avril (après détail), pour régler le montant de leur cotisation.

L'Avenir du Protéarier. Comité du Havre. Paiement des cotisations et perceptions des adhésions demain dimanche de 9 h. à 11 heures du matin au siège du Comité, Hôtel de Ville, salle F, où seront également reçues les adhésions aux retraites ouvrières. Société mutuelle de remboursement en cas de décès, des cotisations versées à l'Avenir du Protéarier.

Association des Médailles du Travail. La réunion trimestrielle de l'Association des médailles du travail, aura lieu demain dimanche à 10 heures du matin au Cercle Franklin, salle A. Ordre du jour : Paiement des cotisations ; Appel nominal ; Lecture du procès-verbal de la dernière séance ; Lecture du rapport financier ; Questions diverses ; Date du banquet.

Éclaireurs Français (L. E. N.). Une sortie aura lieu dimanche 5 avril. Rendez-vous à 8 heures à 8 heures du matin ; retour vers 6 h. 30 du soir.

Cercle d'Études Musicales. Ce soir à 8 h. 30 très précises, répétition pour le quatuor. Les sociétaires sont priés d'assister à la répétition. MM. les médailles du travail désirant faire partie de l'Association, peuvent assister à cette répétition à laquelle ils pourront se faire inscrire.

Les Volontaires du Havre. Répétition hebdomadaire et obligatoire aujourd'hui samedi, à 8 h. 30. À l'issue de la répétition, communications du directeur.

Société Philharmonique. Ce soir, à 8 h. 3/4 très précises, répétition.

Les CHAUSSURES "Succès" vendues 61, rue de Paris, 60. Imposent par leur qualité extra. Séries Succès pour Mesieurs 10 90 ; pour Dames, 9 90 et 10 90. Série F. A. sup. pr. Messieurs, 18 50 ; pr. Dames, 17 50.

Bulletin des Sports. U. S. F. S. A. Commission de Football Association. Le poule de classement se trouvant retardée, le G.H.S.A. (1) rencontrera l'A.S.H. sur son terrain, au Plein-Air, à 3 heures, en un match comptant pour la Coupe Mason ; par contre, les équipes secondes se rencontreront au bois, à 8 heures, sur le terrain de l'A.S.H.

Football Association. Havre-Sports. Convocations pour le dimanche 5 avril. 1re équipe. Rendez-vous au bateau de Trouville à 7 heures. Départ à 7 h. 30. Hélène, Billard, X..., Bonlier, Kaas, Boucher, Bzard, Lefèvre, Jackson, Barthélemy, Duval.

Association Sportive de l'École Primaire Supérieure. Matches du 5 avril 1914 : A.S.E.P.S. (1) contre A.S.P.F. (3), à 3 heures, au Bois ; Williams, Lesout, Romain, Marchal, Le Dart, Pique, Guiné, Sanson, Delais, Carpentier, Demoy. A.S.E.P.S. (2) contre H.A.C. (6), à 1 h. 1/2, au Bois.

Un changement au Programme de demain : Havre Athletic-Club contre Cercle Athlétique de Paris. Le Gallia-Club a informé hier par télégramme les dirigeants du H.A.C. que, se trouvant dans l'impossibilité de déplacer sur Havre son équipe première au complet, il préférerait rencontrer le H.A.C. à la rencontre promise. Immédiatement le Cercle athlétique de Paris a accepté de le remplacer. Les sportsmen havrais ne perdront pas au change. Le G.A.P. n'est pas venu à Havre depuis longtemps. Les sportsmen de l'équipe seconde de notre club d'oyea.

Voici avec quelle formation il se présentera demain à la rencontre de l'Union Sportive de l'École Primaire Supérieure : Scheibstock, Gravier, Dumont, Liermitte, Bigu, Robineau ; avants : Morand, Brette, Mesnier, Potelone, Bard. Il n'y a pas le moins de cinq internationaux, ce sont : Scheibstock, Gravier, Dumont, Liermitte, Mesnier, lous joueurs de très grande valeur qui, bien entourés comme ils le sont, doivent fournir demain une remarquable exhibition. A côté d'eux on compte : Bony, Lange, Richer, Thorel, Dumont, autres, leur sont à peine inférieurs.

De son côté, le H.A.C. mettra en ligne le team suivant : But : F. Gavanagh ; arrières : Carré, Tahot, demis : Manger, Hutchinson, Bresciani ; avants : Bony, Lange, Richer, Thorel, Dumont. Le coup d'évoil du match sera sifflé à 3 h. 1/2 par M. Taylor.

Havre Athletic-Club. Les joueurs de seconde équipe suivants sont convoqués demain à 9 h. 1/2 à la gare de départ pour Fécamp : Brancourt, H. Halls, H. Gavanagh, R. Gavanagh, Alloume, Steinhauser, Engler, Richer, Legenthomme, Haves, Beauvais, Millet. À ajouter aux convocations : Mesnier, Bony, Lange, Richer, Thorel, Dumont. En équipe quatrième : Parcaud, Leroy I.

Association Sportive Havraise. Matches de demain : A.S.H. (1) contre G.H.S.A. (1), à 2 h. 1/2, au Plein-Air. Sont convoqués : Bellery, Red, Bloomfield, Marcel, Bourrie, Mutel, Poullain, Laurent, H. Halls, H. Gavanagh, R. Gavanagh, Alloume, Steinhauser, Engler, Richer, Legenthomme, Haves, Beauvais, Millet.

Club Havrais des Sports Athlétiques. G.H.S.A. (1) contre A.S.H. (1), à 3 heures, au Plein-Air, sous le vocable de M. Mason. Sont convoqués : Brancourt, H. Halls, H. Gavanagh, R. Gavanagh, Alloume, Steinhauser, Engler, Richer, Legenthomme, Haves, Beauvais, Millet.

Club Havrais des Sports Athlétiques. G.H.S.A. (2) contre A.S.H. (2), à 3 heures, au Plein-Air. Sont convoqués : Bellery, Red, Bloomfield, Marcel, Bourrie, Mutel, Poullain, Laurent, H. Halls, H. Gavanagh, R. Gavanagh, Alloume, Steinhauser, Engler, Richer, Legenthomme, Haves, Beauvais, Millet.

Club Havrais des Sports Athlétiques. G.H.S.A. (3) contre A.S.H. (3), à 3 heures, au Plein-Air. Sont convoqués : Bellery, Red, Bloomfield, Marcel, Bourrie, Mutel, Poullain, Laurent, H. Halls, H. Gavanagh, R. Gavanagh, Alloume, Steinhauser, Engler, Richer, Legenthomme, Haves, Beauvais, Millet.

Club Havrais des Sports Athlétiques. G.H.S.A. (4) contre A.S.H. (4), à 3 heures, au Plein-Air. Sont convoqués : Bellery, Red, Bloomfield, Marcel, Bourrie, Mutel, Poullain, Laurent, H. Halls, H. Gavanagh, R. Gavanagh, Alloume, Steinhauser, Engler, Richer, Legenthomme, Haves, Beauvais, Millet.

Club Havrais des Sports Athlétiques. G.H.S.A. (5) contre A.S.H. (5), à 3 heures, au Plein-Air. Sont convoqués : Bellery, Red, Bloomfield, Marcel, Bourrie, Mutel, Poullain, Laurent, H. Halls, H. Gavanagh, R. Gavanagh, Alloume, Steinhauser, Engler, Richer, Legenthomme, Haves, Beauvais, Millet.

Club Havrais des Sports Athlétiques. G.H.S.A. (6) contre A.S.H. (6), à 3 heures, au Plein-Air. Sont convoqués : Bellery, Red, Bloomfield, Marcel, Bourrie, Mutel, Poullain, Laurent, H. Halls, H. Gavanagh, R. Gavanagh, Alloume, Steinhauser, Engler, Richer, Legenthomme, Haves, Beauvais, Millet.

Club Havrais des Sports Athlétiques. G.H.S.A. (7) contre A.S.H. (7), à 3 heures, au Plein-Air. Sont convoqués : Bellery, Red, Bloomfield, Marcel, Bourrie, Mutel, Poullain, Laurent, H. Halls, H. Gavanagh, R. Gavanagh, Alloume, Steinhauser, Engler, Richer, Legenthomme, Haves, Beauvais, Millet.

Club Havrais des Sports Athlétiques. G.H.S.A. (8) contre A.S.H. (8), à 3 heures, au Plein-Air. Sont convoqués : Bellery, Red, Bloomfield, Marcel, Bourrie, Mutel, Poullain, Laurent, H. Halls, H. Gavanagh, R. Gavanagh, Alloume, Steinhauser, Engler, Richer, Legenthomme, Haves, Beauvais, Millet.

Club Havrais des Sports Athlétiques. G.H.S.A. (9) contre A.S.H. (9), à 3 heures, au Plein-Air. Sont convoqués : Bellery, Red, Bloomfield, Marcel, Bourrie, Mutel, Poullain, Laurent, H. Halls, H. Gavanagh, R. Gavanagh, Alloume, Steinhauser, Engler, Richer, Legenthomme, Haves, Beauvais, Millet.

Club Havrais des Sports Athlétiques. G.H.S.A. (10) contre A.S.H. (10), à 3 heures, au Plein-Air. Sont convoqués : Bellery, Red, Bloomfield, Marcel, Bourrie, Mutel, Poullain, Laurent, H. Halls, H. Gavanagh, R. Gavanagh, Alloume, Steinhauser, Engler, Richer, Legenthomme, Haves, Beauvais, Millet.

Club Havrais des Sports Athlétiques. G.H.S.A. (11) contre A.S.H. (11), à 3 heures, au Plein-Air. Sont convoqués : Bellery, Red, Bloomfield, Marcel, Bourrie, Mutel, Poullain, Laurent, H. Halls, H. Gavanagh, R. Gavanagh, Alloume, Steinhauser, Engler, Richer, Legenthomme, Haves, Beauvais, Millet.

Club Havrais des Sports Athlétiques. G.H.S.A. (12) contre A.S.H. (12), à 3 heures, au Plein-Air. Sont convoqués : Bellery, Red, Bloomfield, Marcel, Bourrie, Mutel, Poullain, Laurent, H. Halls, H. Gavanagh, R. Gavanagh, Alloume, Steinhauser, Engler, Richer, Legenthomme, Haves, Beauvais, Millet.

Club Havrais des Sports Athlétiques. G.H.S.A. (13) contre A.S.H. (13), à 3 heures, au Plein-Air. Sont convoqués : Bellery, Red, Bloomfield, Marcel, Bourrie, Mutel, Poullain, Laurent, H. Halls, H. Gavanagh, R. Gavanagh, Alloume, Steinhauser, Engler, Richer, Legenthomme, Haves, Beauvais, Millet.

Club Havrais des Sports Athlétiques. G.H.S.A. (14) contre A.S.H. (14), à 3 heures, au Plein-Air. Sont convoqués : Bellery, Red, Bloomfield, Marcel, Bourrie, Mutel, Poullain, Laurent, H. Halls, H. Gavanagh, R. Gavanagh, Alloume, Steinhauser, Engler, Richer, Legenthomme, Haves, Beauvais, Millet.

Club Havrais des Sports Athlétiques. G.H.S.A. (15) contre A.S.H. (15), à 3 heures, au Plein-Air. Sont convoqués : Bellery, Red, Bloomfield, Marcel, Bourrie, Mutel, Poullain, Laurent, H. Halls, H. Gavanagh, R. Gavanagh, Alloume, Steinhauser, Engler, Richer, Legenthomme, Haves, Beauvais, Millet.

Club Havrais des Sports Athlétiques. G.H.S.A. (16) contre A.S.H. (16), à 3 heures, au Plein-Air. Sont convoqués : Bellery, Red, Bloomfield, Marcel, Bourrie, Mutel, Poullain, Laurent, H. Halls, H. Gavanagh, R. Gavanagh, Alloume, Steinhauser, Engler, Richer, Legenthomme, Haves, Beauvais, Millet.

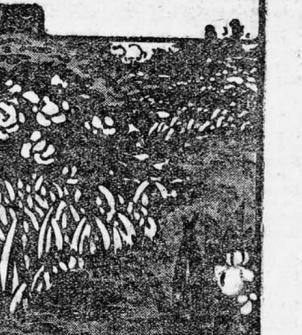
Club Havrais des Sports Athlétiques. G.H.S.A. (17) contre A.S.H. (17), à 3 heures, au Plein-Air. Sont convoqués : Bellery, Red, Bloomfield, Marcel, Bourrie, Mutel, Poullain, Laurent, H. Halls, H. Gavanagh, R. Gavanagh, Alloume, Steinhauser, Engler, Richer, Legenthomme, Haves, Beauvais, Millet.

Club Havrais des Sports Athlétiques. G.H.S.A. (18) contre A.S.H. (18), à 3 heures, au Plein-Air. Sont convoqués : Bellery, Red, Bloomfield, Marcel, Bourrie, Mutel, Poullain, Laurent, H. Halls, H. Gavanagh, R. Gavanagh, Alloume, Steinhauser, Engler, Richer, Legenthomme, Haves, Beauvais, Millet.

Club Havrais des Sports Athlétiques. G.H.S.A. (19) contre A.S.H. (19), à 3 heures, au Plein-Air. Sont convoqués : Bellery, Red, Bloomfield, Marcel, Bourrie, Mutel, Poullain, Laurent, H. Halls, H. Gavanagh, R. Gavanagh, Alloume, Steinhauser, Engler, Richer, Legenthomme, Haves, Beauvais, Millet.



Cure de Printemps. La médecine a de tout temps recommandé de faire au printemps une légère cure ayant pour but de régénérer notre sang et de le débarrasser de toutes les impuretés qui s'y sont accumulées pendant la mauvaise saison. Nous sentons tous par différents maux que nous éprouvons maintenant que cette cure est bien nécessaire. Il n'est pas douteux que si nous n'éliminons pas, par les voies naturelles, les impuretés qui ont envahi notre corps, ces impuretés sortiront d'une façon anormale : éruptions, rougeurs, boutons, furoncles.



Pilules PINK purifie le sang. Union Cycliste Normande. L'UCN informe les intéressés que le départ pour Paris aura lieu le 11 avril au soir. Les inscriptions seront reçues au siège social, Café de la Paix, 178, cours de la République, les 4, 7 et 8 courant de 8 h. 30 à 9 h. 30 du soir.

Groupes Amical Georges Richard. Réunion générale aujourd'hui samedi, à 9 heures précises, au siège social, 60, rue Thiers. Ordre du jour : Dernières dispositions pour le sort de la Société ; Paiement des cotisations. Présence indispensable. Les personnes désirant faire partie du groupe sont priées de se faire inscrire à cette réunion.

Cross Country Grand Prix du H. R. C. Afin de dignement célébrer sa brillante saison de cross-country, la Commission d'athlétisme du Havre Rugby Club fera disputer demain son quatrième championnat annuel. G. G. précédemment par Bazin, G. Rossy et Duval, cette épreuve remporte chaque année un brillant succès et clôture dignement la saison de cross-country.

Association Sportive Frédéric Bellanger. Première équipe contre Galeries S. H. à 15 heures, le 4. 2e équipe contre Galeries S. H. à 15 heures, le 4. Consulter le journal de demain pour l'équipe.

Association Sportive Frédéric Bellanger. Sont convoqués : Havard, Suchel, Grivel, Lebas, Chevallier, Fermet, Rose, Pencau, Petit, Poirer, Maugendre. 4e équipe contre A.S.H. 2, au Bois, à 4 h. 1/2.

Association Sportive Frédéric Bellanger. Sont convoqués : Havard, Suchel, Grivel, Lebas, Chevallier, Fermet, Rose, Pencau, Petit, Poirer, Maugendre. 4e équipe contre A.S.H. 2, au Bois, à 4 h. 1/2.

Association Sportive Frédéric Bellanger. Sont convoqués : Havard, Suchel, Grivel, Lebas, Chevallier, Fermet, Rose, Pencau, Petit, Poirer, Maugendre. 4e équipe contre A.S.H. 2, au Bois, à 4 h. 1/2.

Association Sportive Frédéric Bellanger. Sont convoqués : Havard, Suchel, Grivel, Lebas, Chevallier, Fermet, Rose, Pencau, Petit, Poirer, Maugendre. 4e équipe contre A.S.H. 2, au Bois, à 4 h. 1/2.

Association Sportive Frédéric Bellanger. Sont convoqués : Havard, Suchel, Grivel, Lebas, Chevallier, Fermet, Rose, Pencau, Petit, Poirer, Maugendre. 4e équipe contre A.S.H. 2, au Bois, à 4 h. 1/2.

Association Sportive Frédéric Bellanger. Sont convoqués : Havard, Suchel, Grivel, Lebas, Chevallier, Fermet, Rose, Pencau, Petit, Poirer, Maugendre. 4e équipe contre A.S.H. 2, au Bois, à 4 h. 1/2.

Association Sportive Frédéric Bellanger. Sont convoqués : Havard, Suchel, Grivel, Lebas, Chevallier, Fermet, Rose, Pencau, Petit, Poirer, Maugendre. 4e équipe contre A.S.H. 2, au Bois, à 4 h. 1/2.

Association Sportive Frédéric Bellanger. Sont convoqués : Havard, Suchel, Grivel, Lebas, Chevallier, Fermet, Rose, Pencau, Petit, Poirer, Maugendre. 4e équipe contre A.S.H. 2, au Bois, à 4 h. 1/2.

Association Sportive Frédéric Bellanger. Sont convoqués : Havard, Suchel, Grivel, Lebas, Chevallier, Fermet, Rose, Pencau, Petit, Poirer, Maugendre. 4e équipe contre A.S.H. 2, au Bois, à 4 h. 1/2.

Association Sportive Frédéric Bellanger. Sont convoqués : Havard, Suchel, Grivel, Lebas, Chevallier, Fermet, Rose, Pencau, Petit, Poirer, Maugendre. 4e équipe contre A.S.H. 2, au Bois, à 4 h. 1/2.

Association Sportive Frédéric Bellanger. Sont convoqués : Havard, Suchel, Grivel, Lebas, Chevallier, Fermet, Rose, Pencau, Petit, Poirer, Maugendre. 4e équipe contre A.S.H. 2, au Bois, à 4 h. 1/2.

Association Sportive Frédéric Bellanger. Sont convoqués : Havard, Suchel, Grivel, Lebas, Chevallier, Fermet, Rose, Pencau, Petit, Poirer, Maugendre. 4e équipe contre A.S.H. 2, au Bois, à 4 h. 1/2.

Association Sportive Frédéric Bellanger. Sont convoqués : Havard, Suchel, Grivel, Lebas, Chevallier, Fermet, Rose, Pencau, Petit, Poirer, Maugendre. 4e équipe contre A.S.H. 2, au Bois, à 4 h. 1/2.

Association Sportive Frédéric Bellanger. Sont convoqués : Havard, Suchel, Grivel, Lebas, Chevallier, Fermet, Rose, Pencau, Petit, Poirer, Maugendre. 4e équipe contre A.S.H. 2, au Bois, à 4 h. 1/2.

Feuilleton du PETIT HAVRE 71. Elle ferma les yeux, eut un grand soupir. Était-ce de l'affection ? elle ne le savait pas... Mais il lui inspirait étrangement une immense douleur ; et, si égoïste qu'il se fit toujours montré, si cruel qu'il eût été dans leur dernière entrevue, elle le plaignait de toute son âme. Un peu d'orgueil se mêlait à ce sentiment : dans quel état le lui rendait la guesse qui le lui avait volé ! Car, en la naïveté de son cœur, elle ne s'imaginait pas autre chose que ceci : c'est que, atrocement malheureux, il lui revenait. Et comme il entrait dans le jardin, elle ne le repoussait pas. Mais, à la vue complète de ce coin si heureux, si clair, d'où se dégageait un si joli confort, le visage d'Hippolyte Bouchu se durcissait ; et un tel éclat jaillissant de ses yeux que Catherine avait peur de lui à présent. Elle ne croyait plus déjà qu'il revint simplement pour lui demander aide et tendresse. Du reste, il ne lui montrait pas d'hypocrisie ; et après un sifflement ironique : — Mazette !... tu te mets bien, toi ! Je vois avec plaisir qu'on ne s'embête pas, depuis qu'on s'est débarrassé de son mari !... Oh ! murmura-t-elle d'une voix profonde, peux-tu dire cela : malheureux !... quand c'est toi qui nous a abandonnés !... Tu ne dois pas t'en plaindre, ma petite ! Il me semble que ça ne t'a pas trop mal réussi !... Il pouvait paraître seulement gouaillier en prononçant ces mots ; mais Catherine le connaissait trop pour n'avoir pas déjà senti qu'il lui toute sa rancœur de la voir si tranquille, presque riche, alors qu'il se débattait sans nul doute dans la misère... dans un de ces effroyables besoins d'argent qui le faisaient si féroce tout à coup. Et, instinctivement, elle s'écartait de lui. — Te fâcheras-tu donc pas, ma belle !... On est toujours mari et femme, qu'on j'crois ?... On peut donc pas causer gentiment tous les deux ?... — Que veux-tu ?... que veux-tu ?... habitude-telle, la voix toute sèche à présent : parle vite... et si je pouvais faire quelque plaisir, je te prouve que je n'ai pas oublié que tu es mon mari. Mais si c'est seulement par hasard que je reviens auprès de moi, et si ton infini est de disparaître quand tu auras eu de ce que tu attends, que cela soit fait !... car tu admettras bien aigrement que, si tu n'as rien de mieux que les deux ?... — Ah ! ah ! les enfants !... ses yeux Bouchu, en mettant les mains tout dures, et se rapprochant, le visage... la de sa pauvre femme : les yeux petite dernière surtout !... un geste. Mais il se dédramatisa d'elle fait le tour léger, indécis ; puis après, à l'instar du petit jardin, il revenait. Catherine : — Tu ne tiens pas à être, ça peut s'arranger... Eh bien, toujours resté bon garçon... Elles sortaient si loin, car elles... elles sont méchantes... qu'on n'a pas à craindre de le...

bonne mi-heure : c'est certainement plus qu'il n'en faut pour nous expliquer... elles expliquations puis-je avoir à te donner... C'est serait plutôt à moi de t'en dire... Mais je te laisse bien libre de faire... Pourvu qu'on te laisse la liberté à toi ?... hein ?... — Que veux-tu dire ? — Il me semble que je parle en français, et le français, ma chérie, remarquable, en représentant son allure de dédaigneux, c'est-à-dire la langue de la diplomatie, fait comprendre les choses, sans les dire de façon à outrager la personne qui les écoute. — Je ne comprends rien, déclara nettement Catherine, aux phrases qui ont la prétention de dire des choses sans le dire, et je te prie de l'expliquer clairement ! — Crie donc pas si fort, ma petite !... Y a toujours des gens qui rôdent dans les rues ; et si t'as des envies de te mettre en colère contre moi, voudrais-tu mieux entrer dans ta maison. — Mais tu me promets... puisque tu ne reviens auprès de moi qu'avec de méchantes pensées... que, lorsque nous nous serons expliqués, comme tu dis... lorsque tu auras obtenu de moi ce que tu viens chercher... et que je devine bien, va ! sans qu'il soit besoin de me le conter plus longuement — tu me promets que tes filles ne verront pas ? — Comment !... on n'aurait même pas la joie de se faire éclipser par elles, par ces deux petites chéries ?... J'aurais pourtant voulu m'assurer, en contemplant la petite dernière, que ça avait bien mes yeux, mon nez, ma bouche... De nouveau, les mains dans ses poches, il se dandinait avec une grossièreté qui était abominablement odieuse à Catherine. Et elle avait pu aimer cet homme... passionnément !... Elle avait pu mettre en lui tous ses rêves, toutes ses ambitions... Et c'était de leur amour qu'était née cette adorable enfant comme Pauline, et un ravissant bambin comme l'était sûrement son



LE THERMOGÈNE

est un remède facile, propre, certain, bien appliqué sur la peau, il guérit en une nuit Toux, Rhumatismes, Maux de gorge, Maux de reins, Points de côté, Torticolis. - Prix: 1.50

AVIS DIVERS

Les petites annonces AVIS DIVERS maximum six lignes sont tarifées 2 fr. 50 chaque.

Cession de Fonds

Suivant acte s. s. p., en date au Havre du 3 avril 1914, MM. Boulanger et Ruchet, demeurant à Sanvic, 19, rue Gessaire-Oursel, ont vendu à M. Charles Ducarrot, le Fonds de Commerce d'Epicerie-Bâtiment Liquides qu'ils exploitent à l'adresse ci-dessus. - Prise de possession le 7 avril. Election de domicile au fonds vendu. 4.14 (60032)

Premier Avis

Suivant conventions verbales en date du 1er avril courant, M. Marguerite FARGUE, sans profession, et M. Raymond FARGUE, cavalier au 7e régiment de chasseurs, domiciliés au Havre, seuls héritiers de M. veuve Fargue-Vasnier, née Corrége, leur mère, décédée en son domicile au Havre, rue Frédéric-Bellanger, n° 88, ont vendu à M. FORT, demeurant au Havre, rue Frédéric-Bellanger, n° 88, une Partie de MOULIN à vent, dépendant de la succession de M. veuve Fargue-Vasnier. La prise de possession et le paiement du prix de cette cession ont eu lieu le 4 avril courant. Domicile est élu pour les oppositions, s'il y a lieu, au bureau de M. Paul Achier, rue Victor-Hugo, 117. 4.14 (6024)

PERDU Lundi 30 Mars de la Jeune POULE MONNAIE cuir jaune, contenant pièces d'or. - Rapporter 90, rue de Phalsbourg. - Récompense. (60162)

AVIS

Le Bureau de Placement gratuit des Amies de l'Enfance, rue Ernest-Renan, 8, au 1er étage, sera ouvert désormais le Lundi, Mardi, Mercredi et Vendredi, de 2 h. 1/2 à 3 h. 1/2. 4.5.6 (60022)

Fromages de Hollande

UNE MAISON de premier ordre demande un représentant bien instruit, connaissant les marchés en gros, et capable de répondre. Lettres affr. sous init. N. A. O. Bureau Gén. d'Ann. de Nijgh et VAN DITMAR, Rotterdam. 3.3.4 (5901)

ENCAISSEUR - PLACIER ayant bicyclette, est demandé pour l'arrondissement. Minimum assuré pour les encasements, 200 francs, plus les commissions pour les placements. Sérieuses références exigées. - Ne pas se présenter, mais écrire. Prendre l'adresse au bureau du journal. (6016)

ON DEMANDE UN EMPLOYÉ libéré du service militaire, ayant bonne écriture et calculant bien. Fournir références sérieuses. Prendre l'adresse au bureau du journal et écrire. (6015)

ON DEMANDE UN GARÇON DE MAGASIN S'adresser, 42, rue Victor-Hugo. (5992)

ON DEMANDE JEUNE GARÇON de confiance, de 14 à 15 ans, pour la verrerie et les courses. S'adresser, 69, quai d'Orléans, au 1er étage. (5993)

ON DEMANDE JEUNE HOMME pour le Rayon de Blanc. S'adresser Maison FLAMBERT ET VALET, 131 et 133, cours de la République. (6020)

ON DEMANDE PETIT JEUNE HOMME de 13 à 14 ans pour courses et nettoyage, présenté par ses parents et bonnes références exigées. - S'adresser chez M. RENOUF, marchand de caoutchouc, 37, quai d'Orléans. (6019)

ON DEMANDE PETIT JEUNE HOMME de 13 à 14 ans, pour faire les courses et le magasin, chez M. PRESNÈRE, 7, quai Casimir-Delavigne. (6005)

ACHATS G. MILLIAUD 63, rue de Paris, 63 La seule spécialité d'occasions de la région

ON DEMANDE UNE OUVRIÈRE REPASSEUSE 7, rue Jeanne-d'Arc (6012)

ON DEMANDE forte Bonne à tout faire de 25 à 35 ans, très propre, connaissant cuisine bourgeoise. - Inutile de se présenter sans de sérieuses références. S'adresser, 48, rue Victor-Hugo. (60002)

ON DEMANDE une BONNE de 25 à 35 ans, sachant faire la cuisine et le ménage. Bons gages. Références sur place exigées. Se présenter, 8, rue des Balais, de 8 heures à midi. 4.5 (59982)

ON DEMANDE UNE BONNE de 18 à 20 ans pour Restaurant S'adresser, 1, rue Frédéric-Bellanger. (60142)

JEUNE FILLE est demandée dans Café sérieux de préférence présentée par ses parents. Références exigées. Bons bénéfices. Prendre l'adresse au bureau du journal. (60282)

MONSIEUR cherche CHAMBRE démeublée meublée, pas de maison meublée. Ecrire, S. K. F., bureau du journal. (60082)

A LOUER de suite COUR DE FERME avec HABITATION démeublée et remise à St-Laurent, près l'Église. Très belle vue. S'adresser à M. DORIVAL, 67, rue de Saint-Quentin. Me.S (5976)

CYCLISTES DEMANDER au

Grand Garage Georges Lefebvre

89 à 95, Cours de la République - HAVRE Les Catalogues des Bicyclettes et Motocyclettes PEUGEOT et TERROT 1914 VOIR LES NOUVEAUX MODÈLES PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE Vente à Crédit depuis 10 fr. par Mois FORTE REMISE AU COMPTANT Grand Choix de VOITURES d'ENFANTS - MACHINES à COUDRE Fournisseur de l'UNION ECONOMIQUE

DENTIERS SOLIDES BIEN FAITS par M. MOTET, DENTISTE

52, rue de la Bourse, 17, rue Marie-Thérèse Refait les DENTIERS CASSÉS ou mal faits ailleurs Réparations en 3 heures et Dentiers haut et bas livrés en 5 heures Dents à 1 fr. 50. Dents de 13 à 15 fr. - Dentiers dep. 35 fr. Dentiers haut et bas de 140 à 200 fr. de 200 à 1000 fr. Fournisseur de l'UNION ECONOMIQUE

MARGARINE "La PRIMROSE"

Exquise pour la table. Excellente pour la cuisine. - Dépositaires: M. Vve Frémont, 48, rue de la Halle; M. Savalle, 108, rue de la Mailleraye; M. Jouen, 16, rue de St-Pierre; M. Lemaire, 7, rue Paul-Marion; M. Carpentier, rue M. Thérèse; M. Régulier, 14, rue de la Bourse; M. Baltazard, 38, rue de Normandie; M. Billard, rue de Normandie, 274; M. Bruckert, 149, Cours de la République; M. Joy, 116, Cours de la République; M. Spray, 56, rue d'Éretat; M. Mahille, place St-Vincent-de-Paul; M. Poupin, 81, rue F. Bolinger; M. Arhard, 140, rue d'Éretat; M. Grouard, charcutier, à Sanvic, rue de la République; M. Lenoir, 7, rue Lesueur. S (5931)

Les personnes économes achètent toujours des produits de marque.

CIDRES

Petit Cidre « Verger de l'Abbaye » . . . . 0 fr. 15 le litre Cidre de Choix « Clos Margot » . . . . . 0 fr. 25 » Grand Cidre de Normandie « Commerce du Doyen » . 0 fr. 50 la bout.

Caves Générales

LIVRAISON A DOMICILE DEPUIS 6 LITRES

Cyclistes!

Avant d'arrêter votre choix, voyez la Nouvelle « LABOR », mod. course, livrée avec moyeu à pignons et pneu à bœuche. La « SIMPLEX », modèle de luxe, équipée à l'anglais. Machines neuves depuis 140 fr. Grand choix de machines d'occasion. Réparations soignées. - Prix modérés. - Pneumatiques et Accessoires. Facilité de Paiement. - FOURNISSEUR de l'UNION ECONOMIQUE M. L. COUSINARD 4, rue du Chitrou LE HAVRE

Approvisionnements Alimentaires - Fabrique de Conserves CHARCUTERIES et SALAISONS A. CHARPENTIER & Co 7, Rue Thibault 82, rue Jules-Lecesse, Le Havre

La Maison informe MM. les Hôteliers, Restaurateurs, Epiciers de gros, 1/2 gros et détaillants qui, possédant une installation toute moderne et spéciale, elle vend des produits de qualité et de toute première fraîcheur, conforme à la loi sur la répression des fraudes, du 1er août 1905 et de l'arrêté du 28 juin 1912, et de ce fait, offre à tous la meilleure garantie à eux-mêmes ainsi qu'à leurs clients. MM. les Commerçants qui désireraient entrer en relations commerciales avec notre Maison sont priés de bien vouloir nous écrire à l'adresse susdite, nous leur enverrons de suite un catalogue et leur disposition tous les renseignements complémentaires qui leur seront nécessaires. Service quotidien et régulier de livraisons dans le Havre et la Banlieue. Tél. 9.85 - 5-54

Volets mécaniques en fer et bois Systèmes Brevetés RENOUD, Constructeur 58, Rue de l'Estime, 58 Téléphone : 13.71 S (3031)

VIEUX DENTIERS AVIS Les personnes qui ont des VIEUX DENTIERS à vendre, même brisés, pourront s'adresser au 52, rue Desmoulières (près l'octroi de Rouen). Seule Maison au Havre ne s'occupant exclusivement de la vente de vieux dentiers. Conditions avantageuses. SE HATER. Derniers jours. 3.4 (59912)

PARIS-LONDRES TAILLEUR-TAILOR Draperies Françaises et Etrangères VÊTEMENTS SUR MESURE Genre grand Tailleur PRIX MODERES 42, rue du Champ-de-Foire, 42

VANNERIE A. DRIEU 2, rue Jules-Lecesse. - Havre

VERMOUTH FLORE Marque du premier ordre BITTER TOPAZE Choix extra Vente en Gros : P. DANVERS, Havre Me.S (1539)

M. CIRCE Célèbre Médium de Paris Sujet merveilleux reconnu par les plus hautes sommités de Paris. La seule pouvant vous dire les pensées les plus secrètes de la personne aimée, et vous dire la date exacte des événements. Téléphonie - Présence Reçoit tous les jours, rue Racine, 46 au 1er étage (escalier dans le couloir) - Science - Loyauté - Discrétion - Me.S (6012)

ROLLEVILLE Hôtel Beau-Séjour M. Jeanne prévient sa clientèle qu'il a remis à neuf le Châlet Havrais et qu'il se tient à la disposition de ceux qui veulent manger une bonne truite, faire une collation ou un bon repas. - Rocalite, cuisine bourgeoise. - Tél. 3, Rolleville. (6018)

A LOUER MEUBLÉ dans Pavillon moderne, exposition midi, vue superbe, très bon air. Entrée indépendante: 1° Chambre et cuisine; 2° Appartement de 3 à 5 pièces. - Visible tous les matins, dimanche, mardi toute la journée, 63, rue Montmirail, Granville. (6010)

VICHY-QUINA Aperitif Tonique et Fortifiant aux SELS DE VICHY

Représentant: René LE CESNE, 164, rue Victor-Hugo, Le Havre (Téléph. 19.03)

MALADIES SECRÈTES Ecoulements, Echauffements, Biennorrhagie, etc., etc. GUÉRISSES SANS COMPLICATIONS D'AUCUNE SORTIE PAR Les Capsules de SANTALOSE et l'Injection Souveraine ALPHA Les milliers de guérisons obtenues avec ces deux produits sont une preuve indéniable de leur efficacité. L'INJECTION ALPHA et les CAPSULES de SANTALOSE agissent toujours là où tous les produits similaires ont échoué. Prix: Capsules Santalose, le fl. 3 fr.; Injection Alpha, le fl. 2 fr. 50 Dépôt: GRANDE PHARMACIE DES HALLES CENTRALES, 56, rue Voltaire

VOTRE INTÉRÊT est d'acheter votre EAU DE COLOGNE

Aux Caves Phénix Vendue 30 0/0 moins cher qu'ailleurs 3 fr. 75 le litre, à 60 degrés 5 fr. le litre, à 80 degrés Maison unique: 115, cours de la République RHUM PHÉNIX - PHÉNIX DES RHUMS

VOIR L. BOISSEL MÉCANICIEN chez 9, Rue du Canon ses Nouveaux Modèles 1914 GLADIATOR - ROCHET Pneus WOLBER, DUNLOP, MICHELIN La Motocyclette GLADIATOR 1914 2 HP 3/4 spécial pour SIDE CAR, 2 cylindres, 2 vitesses débrayage, transmission par chaîne, grissasse automatique et vitesses, Merveilleux de Mécanique. Seul AGENT pour le Havre et la Région. MAS-12ml 39.0

Entrepôt de Bouteilles et Dames-Jeanos Flaconnerie et Articles pour Pharmaciens Distillateurs et Droguistes SEVESSAND FRÈRES 25, rue du Général-Faidherbe Bouteilles à huile pour Epiceries BOUCHONS ET ARTICLES DE CAVES 4.8.16.20.34.28 (6226)

RELIGIEUSE des hôpitaux envoie grat. et discret la méthode pour guérir radicalement par les plantes tous les vices du sang, les maladies de peau: dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, glandes, hémorroïdes et goitre, la constipation, les maladies d'estomac, les maladies de poitrine, bronchite chronique, asthme, catarrhe, les maladies des reins. Après avoir essayé en vain tous les remèdes préconisés, cette méthode nouvelle, simple et sûre contre toutes les maladies chroniques et rebelles, m'a guérie. Ecrire à SEUR BONNEFOY, 31, rue Carnot, Aulnay (21) (France). (59939)

Une Belle Bicyclette pour Dame Etat de neuf Prix: 95 fr. S'adresser, 39, Grand Quai. (60012)

BICYCLETTES A VENDRE Très jolies bicyclettes homme et dame, de première marque, grand luxe, roues libres, freins caoutchouc, garde-boue, et tous accessoires, payées 120 fr., servent trois fois. A VENDRE, cas forces p. un 200 fr. S'adresser, 31, rue de Bordeaux, au 2e étage. (60172)

A VENDRE PETITE MACHINE A VAPEUR pour canot, force 7 chevaux. S'adresser à bord du yacht Simone, bassin du Commerce. 4.8.11 (6831)

Jolie Petite Voiture Automobile moteur Dion-Bouton, en parfait état de marche. A VENDRE. - S'adresser au bureau du journal.

VIEUX JOURNAUX A VENDRE aux 100 kilos S'adresser au bureau du journal.

J viens d'acheter de BIJOUX d'occasion que je revends avec un bénéfice dérisoire, car je n'ai pas de frais généraux. LELEU, 40, rue Voltaire La rue Voltaire commence à l'Église de Fontenille, seule maison reprenant 100° à 3° H. de l'Église, en charge et garantissant la casse du ressort. - Comptoir spécial de Décorations. - Nous Donnons des PRIMES du 3 au 12 avril. - 20 0/0 de diminution sur tous les catalogues que vous recevrez. (6032)

OCCASIONS 28, RUE THIERS, 28 - SANVIC 1° Grande robe noyer, 25 fr. - 1 lit de bois, 2 personnes, bon sommier, 15 fr. - 1 lit en noyer, 2 personnes, bon sommier, 28 fr. - 1 lit en chêne scagou, 2 personnes, 22 fr. - 1 lit beau pichpin, 1 personne, et sommier, 26 fr. - 1 lit d'enfant, 12 fr. - 1 bureau-piastre, 3 fr. - 1 grand tréteau à linge, état neuf, 4 fr. - 1 belle cuisinière, 33 fr. - 1 chaise de bébé, 2 fr. - 1 lit, 1 personne, bon sommier, 10 fr. (6022)

A VENDRE d'occasion Une Belle Bicyclette pour Dame Etat de neuf Prix: 95 fr. S'adresser, 39, Grand Quai. (60012)

BICYCLETTES A VENDRE Très jolies bicyclettes homme et dame, de première marque, grand luxe, roues libres, freins caoutchouc, garde-boue, et tous accessoires, payées 120 fr., servent trois fois. A VENDRE, cas forces p. un 200 fr. S'adresser, 31, rue de Bordeaux, au 2e étage. (60172)

A VENDRE PETITE MACHINE A VAPEUR pour canot, force 7 chevaux. S'adresser à bord du yacht Simone, bassin du Commerce. 4.8.11 (6831)

Jolie Petite Voiture Automobile moteur Dion-Bouton, en parfait état de marche. A VENDRE. - S'adresser au bureau du journal.

VIEUX JOURNAUX A VENDRE aux 100 kilos S'adresser au bureau du journal.

N'achetez-pas DE BICYCLETTES Pneumatiques... et Accessoires....

sans Voir les Prix sans concurrence du COMPTOIR GENERAL DES CYCLES Angle de la rue Jules-Ancel

DE "DION-BOUTON", la Grande MARQUE Nationale B.S.A. - Triumph - Starley - Le Globe - Bourotte Humber - Sublime - Daring - Morse - Liberator Marco, entièrement construite chez B.S.A. - Touriste grand luxe, 160 fr. VENTE à 10 fr. par mois depuis 125 francs MAISON DE CONFIANCE - GARANTIES RIGOUREUSES

Affection de l'estomac LES CACHETS DIGESTIFS & ANTISEPTIQUES LE DUC

A BASE DE Pancréatine, Pepsine, Diastase, Benzopapitol, Cascara, etc. Correspondant à la digestion des aliments gras, féculents chair musculaire, etc.

SONT SOUVERAINS POUR GUÉRIR L'ESTOMAC L'INTESTIN les MALADIES de

Ces Cachets font rapidement digérer les aliments, rendent l'appétit et font disparaître les douleurs d'estomac, les idées noires, les renvois acides, la bouche empuée, la pesanteur à l'épigastre et autres symptômes des affections de l'estomac et de l'intestin.

MODE D'EMPLOI: Un Cachet avant chacun des deux principaux repas 1 fr. 75 au lieu de 2 francs

DÉPOT: GRANDE PHARMACIE DES HALLES CENTRALES LE HAVRE - 56, rue Voltaire et rue Bernard-de-Saint-Pierre, 6 - LE HAVRE

LESSIVE "LA SALAMANDRE" Parfumée à la Lavande

Les Timbres sont Doubles jusqu'au 8 Avril dans les DÉPÔTS de la SAVONNERIE CENTRALE E. BINETTE FILS Le Havre. - 32, Rue Casimir-Delavigne, 32. - Le Havre SEUL DÉPOSITAIRE

MAGASINS DE VENTE: 32, rue Casimir-Delavigne; 39, rue Dauphine; 37, rue d'Estimouville; 17, rue d'Inguoville; 272, rue de Normandie; 7, rue Paul-Marion; 134, rue Gustave-Brindeau, LE HAVRE; 7, rue de la République, SANVIC; 2, rue Oscar-Germain, MONTIVILLIERS. - 22, rue Catin, HONFLEUR.

SAVONS & PRODUITS CHIMIQUES POUR LE BLANCHISSAGE Les plus recommandés LA SALAMANDRE Chlore, Extrait de Javel, Amidon, Borax, Bleu d'Outremer, Brosserie de Ménage, etc. CRISTAUX DE SOUDE, SEL DE SOUDE CAUSTIQUE ET CARBONATE Savon Extra « LE FAUVE » 72 0/0 d'Huile

VICES DU SANG

Boutons et Rougeurs, Couperose, Dartres, Eczéma, Herpès, Prurigo, Démangeaisons, Furonculose LE SANG PUR, C'EST LA SANTÉ Purifiez, dépurez, rafraîchissez votre sang en faisant usage du DÉPURATIF JUANA

La seule VRAIE MÉDICATION qui répond à tous ces besoins est le DÉPURATIF JUANA uniquement COMPOSÉ de PLANTES ne FATIGANT jamais L'ESTOMAC comme la plupart des dépuratifs liquides. Prix de la boîte: 1 fr. 50; par poste 1 fr. 70 EN VENTE: HERBORISTERIE PARISIENNE 78, Rue de Paris, 78 - LE HAVRE

Biens à Louer A LOUER A FRILEUSE 20 JARDINS bien clos, près à être ensemençés S'adresser 4, rue de Turenne, de midi à 2 h. (60092)

A LOUER POUR PAQUES Librairie de suite JOLI PAVILLON Sainte-Adresse, 1.0.0.0. de la station de tramway du Carreau. Salon, salle à manger, cuisine, deux belles chambres à coucher, chauffage d'été, cheminées de bronze, cour, buanderie, jardin planté, garage auto, salle de bains, électricité. Prix: 4.300 francs. S'adresser: pour visiter, dimanche et lundi, au pavillon même, 43, rue Estache-Libert, de 4 h. 30 à 6 heures. D. S. centre du tram à la station du Carreau. (6017)

A LOUER Maison de campagne située à Gouville-Orcher, route Nationale, à 10 kilomètres du Havre. Jardin d'agrément, potager. Eau, remise, garage. - S'adresser au bureau du journal. (59972)

A LOUER PAVILLON moderne, à proximité de la Gare et du Tramway, 7 pièces et dépendances, jardin d'agrément et jardin potager. Libre de suite. S'adresser: pour visiter, à Harcourt, à l'Huilerie DESAUVAGE, ou à Rouelles, à la Mère Pinaud, et pour traiter, chez M. ROLAND, 48, rue de l'Atlas, Havre. (6001)

On trouve LE PETIT HAVRE A PARIS la LIBRAIRIE INTERNATIONALE 108, rue Saint-Lazare (immeuble de l'Église Terraines)

On trouve LE PETIT HAVRE A PARIS la LIBRAIRIE INTERNATIONALE 108, rue Saint-Lazare (immeuble de l'Église Terraines)

On trouve LE PETIT HAVRE A PARIS la LIBRAIRIE INTERNATIONALE 108, rue Saint-Lazare (immeuble de l'Église Terraines)

Imprimé sur machines rotatives de la Maison DERRIET (4, 6 et 8 pages) Vu par Nous, Maire de la Ville du Havre, pour la légalisation de la signature O. RANDOLET, apposée ci-contre